

# PC 134/2 Annexe 1: Cadre de résultats 2022-2025 actualisé

## Chapitre 1: Amélioration en matière de production



### AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE PRODUCTION

*Établir des modes de consommation et de production durables grâce à des filières d'approvisionnement inclusives dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture aux niveaux local, régional et mondial, en veillant à la résilience et à la durabilité des systèmes agroalimentaires dans le contexte du changement climatique et environnemental*

Indicateurs des ODD servant à mesurer l'impact	2.3.1 (sous la responsabilité de la FAO) Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	
	2.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable	
	6.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau	
	6.4.2 (sous la responsabilité de la FAO) Niveau de stress hydrique: prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	
	14.6.1 (sous la responsabilité de la FAO) État d'avancement de la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée	
	14.7.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les PEID et les PMA	
	14.b.1 (sous la responsabilité de la FAO) État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs	
	15.2.1 (sous la responsabilité de la FAO) Progrès vers la gestion durable des forêts	
<b>AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable</b>	  	
<b>AP 2: Transformation bleue</b>	 	
<b>AP 3: Approche «Une seule santé»</b>	  	
<b>AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs</b>	  	
<b>AP 5: Agriculture numérique</b>	    	

AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable	
<b>Problème</b>	Il faudra accroître la production agricole mondiale d'au moins 40 pour cent d'ici à 2050 pour répondre aux besoins alimentaires attendus, et ce, avec des ressources limitées. Or, les systèmes de production agricole actuels manquent d'intégration, d'optimisation, de diversification et d'innovation et reposent sur une utilisation intensive des intrants agricoles et des ressources naturelles; ils ne sont donc pas en bonne voie pour répondre durablement à la demande future de nourriture, de fibres et de combustibles tout en préservant les ressources naturelles. D'autre part, ils recèlent un énorme potentiel inexploité en matière de débouchés économiques et de moyens d'existence.
<b>Résultante</b>	Des systèmes de production végétale, animale et forestière durables qui soient productifs, résilients, novateurs et compétitifs et la création de possibilités entrepreneuriales et commerciales intégrées, ouvertes aux petits producteurs vulnérables, qui reposent sur des technologies et des politiques porteuses.
<b>Cibles des ODD</b>	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs agroalimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable	
	<p>productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles</p> <p>2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p> <p>6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau</p> <p>15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître sensiblement le boisement et le reboisement au niveau mondial</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>2.3.1 (sous la responsabilité de la FAO) Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière</p> <p>2.3.2 (sous la responsabilité de la FAO) Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone</p> <p>2.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable</p> <p>6.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau</p> <p>6.4.2 (sous la responsabilité de la FAO) Niveau de stress hydrique: prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles</p> <p>15.2.1 (sous la responsabilité de la FAO) Progrès vers la gestion durable des forêts</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> innovations technologiques destinées à accélérer le développement et l'utilisation d'innovations dans le domaine de l'agriculture durable permettant d'améliorer la productivité dans le secteur agricole (semences et variétés de haute qualité, alimentation animale, engrais respectueux de l'environnement, énergie, eau, cultures résistantes et santé des animaux d'élevage, par exemple); systèmes de culture, d'élevage et d'exploitation forestière qui favorisent la résilience face aux aléas climatiques, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets; techniques de protection durables et outils de diffusion</p> <p><b>Innovation:</b> optimiser les systèmes de production végétale, utiliser plus efficacement les ressources (cultures et animaux d'élevage) et améliorer la gestion des sols, de l'eau, des forêts et des systèmes agroforestiers</p> <p><b>Données:</b> recueillir, analyser et diffuser des données/informations pertinentes, ventilées par territoire, sur l'agriculture, l'élevage et la foresterie en faisant le lien avec la Plateforme de données géospatiales de l'Initiative Main dans la main</p> <p><b>Compléments:</b> promouvoir les dialogues sur les politiques et l'analyse de la gouvernance (économie institutionnelle et politique) fondés sur des éléments concrets pour favoriser l'adoption d'innovations au service de l'agriculture durable, établir des normes de durabilité et développer les marchés de produits durables, notamment en faisant en sorte que les créateurs de solutions bénéficient davantage de conditions favorables pour accéder aux connaissances, aux services financiers, aux marchés, aux possibilités d'ajout de valeur et aux investissements; tirer parti de la Plateforme géospatiale Main dans la main et utiliser des outils pour analyser les arbitrages et les interactions entre les politiques</p>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Innovation en matière de production durable: systèmes et pratiques de production durables, intrants agricoles durables et processus plus productifs et plus durables</li> <li>• Favoriser la transformation durable au moyen de l'intégration, de la démonstration et de la diffusion</li> <li>• Politiques durables favorisant un environnement porteur: élaborer des politiques et créer des conditions propices à la mise en œuvre d'innovations dans le domaine de l'agriculture durable</li> <li>• Améliorer la qualité, la productivité, l'efficacité et la diversité des systèmes de production végétale et de protection des cultures (agriculture en zone tropicale, en zone aride et en milieu urbain et périurbain, par exemple) en misant sur les innovations dans le domaine de l'agriculture durable</li> </ul>

<b>AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre plus efficace l'utilisation des ressources dans les domaines de la production animale et de la santé des animaux d'élevage (y compris les insectes) grâce aux innovations dans le domaine de l'agriculture durable</li> <li>• Optimiser l'exploitation durable des forêts pour améliorer la productivité agricole et générer des revenus</li> </ul>
 <b>Aspects normatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</li> <li>• Programme mondial sur l'agriculture durable dans les zones arides</li> <li>• Système mondial d'information et d'alerte rapide (WIEWS) sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) et Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)</li> <li>• Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)</li> <li>• Action mondiale contre la légionnaire d'automne</li> <li>• Évaluation mondiale de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes agroalimentaires, à la nutrition et à une alimentation saine</li> <li>• Secrétariat du Comité consultatif de la filière bois durable</li> </ul>
 <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformer les systèmes de données et d'information, notamment la collecte de statistiques et de données sur la production agricole, l'utilisation et l'occupation des terres, l'utilisation des ressources et les caractéristiques des moyens d'existence des ménages en milieu rural/urbain, et les relier à la Plateforme géospatiale Main dans la main pour réaliser des modélisations et des analyses géospatiales avancées</li> <li>• Élaborer des normes par l'intermédiaire de forums intergouvernementaux (comme le Comité de la sécurité alimentaire mondiale [CSA] ou le Comité de l'agriculture [COAG] et son sous-comité de l'élevage, par exemple)</li> <li>• La gouvernance et le dialogue sur les politiques joueront un rôle central dans la création d'un environnement favorable et l'augmentation du recours aux innovations agricoles durables</li> <li>• Renforcer les capacités pour transposer à une plus grande échelle les pratiques et les approches intégrées en matière de production durable</li> <li>• Nouer des partenariats et des coalitions agissant comme des catalyseurs pour mettre en pratique les innovations agricoles durables et des stratégies en vue d'améliorer la productivité</li> <li>• Adapter les pratiques et les techniques, y compris les outils numériques, aux besoins des petits exploitants</li> </ul>
 <b>Indicateurs relatifs aux produits</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à des technologies et des politiques porteuses qui contribuent à la réalisation des cibles des ODD afin que les systèmes de production végétale, animale et forestière soient productifs, résilients, novateurs et compétitifs, et qu'ils créent des possibilités entrepreneuriales et commerciales intégrées ouvertes aux petits producteurs vulnérables</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <b>Arbitrages</b>	<p>Il peut s'avérer nécessaire d'effectuer des arbitrages entre la rentabilité économique à court terme et la durabilité écologique en fonction de l'écosystème visé (agriculture en zone tropicale, en zone aride et en milieu urbain et périurbain, par exemple), des systèmes de production (agriculture, élevage et foresterie) et de l'emplacement géographique.</p>

**AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable****Risques et  
atténuation  
des risques****▲ Risques:**

1. Ressources limitées et utilisation insuffisante des technologies et des innovations utiles du fait de difficultés d'accès, de faibles capacités organisationnelles et du manque d'incitations économiques
2. Faible demande de technologies durables sur le marché, à mettre notamment sur le compte de mesures d'incitation et de subventions incompatibles en matière d'alimentation et d'agriculture

**🌈 Mesures d'atténuation:**

1. Désigner et faire participer les parties prenantes concernées à chaque étape afin de garantir l'adhésion et le renforcement des capacités, et faciliter la gestion des risques commerciaux
2. Collaborer avec les gouvernements et d'autres partenaires en vue d'élaborer des régimes efficaces d'incitation et d'appui aux politiques

AP 2: Transformation bleue	
<b>Problème</b>	Les systèmes alimentaires aquatiques transformés peuvent apporter à l'humanité une part importante des aliments nutritifs et des moyens d'existence résilients nécessaires pour réaliser le programme de développement durable à l'horizon 2030, mais leur potentiel est soit sous-développé (c'est le cas pour l'aquaculture et les activités après capture, par exemple), soit menacé (c'est le cas pour la pêche durable, par exemple).
<b>Résultante</b>	Promotion de systèmes alimentaires aquatiques plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables au moyen de politiques et de programmes améliorés pour une gestion intégrée fondée sur des données scientifiques, de l'innovation technologique et de la mobilisation du secteur privé
<b>Cibles des ODD</b>	<p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p> <p>14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</p> <p>14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques</p> <p>14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce</p> <p>14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA) des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme</p> <p>14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés</p> <p>14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer<sup>1</sup>, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de «L'avenir que nous voulons»</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>2.1.2 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)</p> <p>2.2.2 Prévalence de la malnutrition</p> <p>14.2.1 Nombre de pays appliquant des approches écosystémiques à la gestion des zones marines</p> <p>14.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable</p> <p>14.6.1 (sous la responsabilité de la FAO) État d'avancement de la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée</p> <p>14.7.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les PEID et les PMA</p> <p>14.b.1 (sous la responsabilité de la FAO) État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre juridique reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs</p> <p>14.c.1 (avec la contribution de la FAO) Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et la mise en œuvre, au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels, des</p>

<sup>1</sup> UNCLOS en anglais.

AP 2: Transformation bleue	
	instruments relatifs aux océans visant à donner effet aux dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui concernent la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> innovations techniques pour la productivité et la protection des écosystèmes tout au long des chaînes de valeur, y compris la capture, la production et la transformation des aliments</p> <p><b>Innovation:</b> politiques et pratiques innovantes, y compris des solutions numériques pour la production, la transparence du marché et l'amélioration des systèmes d'information des consommateurs et planification intégrée des secteurs économiques fondés sur les ressources aquatiques</p> <p><b>Données:</b> amélioration de la collecte de données ventilées avec des données multidimensionnelles sur la pêche et l'aquaculture disponibles grâce à la plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main, à d'autres sources et aux systèmes de données existants</p> <p><b>Compléments:</b> renforcer les capacités pour les systèmes de gestion dans lesquels on dispose de peu de données, y compris pour les adaptations au changement climatique, combler le fossé technologique au moyen de services de vulgarisation, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, améliorer les chaînes de valeur en assurant la cohérence des politiques et en apportant un soutien aux capacités</p>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire en sorte que l'aquaculture contribue de plus en plus aux systèmes agroalimentaires durables, réduise la pauvreté et génère des revenus pour les agriculteurs, y compris les jeunes</li> <li>Transformer et améliorer les chaînes de valeur du poisson afin de réduire les pertes et le gaspillage, de favoriser la transparence, de stimuler la durabilité et d'accroître les bénéfices et la distribution des denrées alimentaires</li> <li>Mettre en place des systèmes de gestion des pêches innovants et porteurs de transformations en adoptant une approche écosystémique des pêches, notamment dans les régions pour lesquelles il y a peu de données</li> </ul>
 <b>Aspects normatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Code de conduite pour une pêche responsable et directives techniques y afférentes</li> <li>Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale</li> <li>Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale)</li> <li>Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants, Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion</li> <li>Approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture</li> <li>Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture</li> <li>Stratégie et vision relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition</li> <li>Publication de la FAO: <i>Addressing the Climate Change and Poverty Nexus</i></li> <li>Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques, Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales</li> <li>Organes régionaux des pêches; organisations régionales de gestion des pêches</li> </ul>
 <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services statistiques: collecte, organisation et analyse de données agrégées et désagrégées sur la production, la consommation et le commerce pour les systèmes aquatiques; évaluation et analyse des tendances en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et des incidences sur les communautés et les ménages</li> <li>Mener des dialogues et des processus stratégiques avec les Membres de la FAO et les organisations régionales, le secteur privé et la société civile en vue de mettre en œuvre ou d'élaborer des instruments normatifs, en particulier le Code de conduite pour une pêche responsable et les instruments y afférents, dont l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, les Directives sur la pêche artisanale, les Directives relatives à la documentation des prises<sup>2</sup>, les Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et d'autres</li> </ul>

<sup>2</sup> Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises.

<b>AP 2: Transformation bleue</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les capacités pour les méthodes de gestion et les systèmes de collecte de données dans les contextes où il y a peu de données, nouvelles pratiques de gestion, approches écosystémiques, planification intégrée des secteurs économiques fondés sur les ressources aquatiques, services de vulgarisation pour faciliter le transfert de technologie et de connaissances et participation des parties prenantes à la prise de décision</li> <li>• Établir des partenariats et favoriser les coalitions, y compris avec la société civile, le secteur privé et les partenaires d'investissement, pour intensifier la transformation</li> <li>• Communiquer de façon à mettre en évidence et à favoriser les avantages socioéconomiques et environnementaux de la production durable d'aliments provenant des systèmes aquatiques</li> </ul>
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à des politiques et des programmes améliorés aux fins d'une gestion intégrée fondée sur des éléments scientifiques, d'une innovation technologique et d'une participation du secteur privé qui contribuent à la réalisation des cibles des ODD visant à promouvoir des systèmes alimentaires aquatiques plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>La production durable de denrées alimentaires nécessite des arbitrages dans la gestion, qui dépendent de l'axe du programme dans chaque pays ou région. On peut ainsi s'attendre à des arbitrages entre la production alimentaire et les autres secteurs économiques fondés sur les ressources aquatiques (énergie et tourisme, par exemple), entre les systèmes agroalimentaires aquatiques et terrestres (agriculture, par exemple) et entre les résultats écologiques, sociaux et économiques globaux. Le programme facilite les processus participatifs de définition des priorités qui tiennent compte des dernières avancées scientifiques, des connaissances traditionnelles et de l'approche de précaution pour évaluer et apprécier les arbitrages.</p>
 <p><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les prévisions de croissance de l'aquaculture mondiale surestiment le potentiel et les intrants ne permettent pas de suivre la demande, ce qui peut déboucher sur une situation insatisfaisante en matière de biosécurité et de lutte contre les maladies</li> <li>2. Les effets du changement climatique et la dégradation des écosystèmes limitent la capacité de production. Les effets du changement climatique réduisent la durabilité des stocks; la restauration des écosystèmes et la protection ciblée ne permettent pas d'améliorer l'état des écosystèmes</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir les cadres réglementaires et les programmes de suivi ainsi que la mise au point de technologies adaptées aux capacités et aux réalités des pays</li> <li>2. Suivre des approches écosystémiques adaptées au climat, axées sur des modalités de gestion souples et proactives qui favorisent la résilience socioécologique et environnementale</li> </ol>

AP 3: Approche «Une seule santé»	
<b>Problème</b>	Pertes croissantes en matière de production et effets négatifs sur la santé imputables à la propagation de facteurs de menace biologique, notamment les infections zoonotiques susceptibles de déclencher des pandémies et la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'aquaculture
<b>Résultante</b>	Des systèmes sanitaires nationaux et internationaux intégrés «Une seule santé», renforcés et performants, sont établis pour les êtres humains, les animaux, les végétaux et l'environnement grâce à une meilleure prévention des infestations d'organismes nuisibles et des maladies, à des systèmes d'alerte rapide plus efficaces et à la gestion améliorée des risques sanitaires nationaux et mondiaux, y compris la résistance aux antimicrobiens
<b>Cibles des ODD</b>	1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité 3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux 15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
<b>Indicateurs des ODD</b>	1.5.3 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe 3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et degré de préparation aux urgences sanitaires 15.8.1 Proportion de pays ayant adopté une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes
 <b>Accélérateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚙️ <b>Technologies:</b> accélérer l'adoption des innovations techniques et des principes de biosécurité pour limiter les pertes dues aux organismes nuisibles et aux maladies</li> <li>⚙️ <b>Innovation:</b> mettre en place des solutions numériques novatrices pour appuyer une vaste extension de la couverture des systèmes sanitaires contribuant à corriger les inégalités, grâce à l'adoption d'une approche «Une seule santé»</li> <li>📊 <b>Données:</b> établir au niveau territorial un système de surveillance utilisant de multiples sources d'informations et intégré avec la plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main pour mieux cibler les actions et appuyer la prise de décision au niveau des utilisateurs</li> <li>⚙️ <b>Compléments:</b> analyser la gouvernance (économie institutionnelle et politique) pour améliorer la gouvernance «Une seule santé», depuis le niveau mondial jusqu'au niveau national; améliorer la surveillance de la filière alimentaire du point de vue de la santé et de la sécurité sanitaire; assurer des formations sur l'approche systémique et conduire des activités ciblées de renforcement des capacités; améliorer l'interface science-politique</li> </ul>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Systèmes d'information intégrés (sur les organismes nuisibles et les maladies des animaux et des plantes)</li> <li>• Renforcement du capital humain et de la résilience en lien avec l'approche «Une seule santé» et la biosécurité</li> <li>• Prévention des futures pandémies grâce à l'application de l'approche «Une seule santé»</li> <li>• Conduite d'opérations d'urgence contre les organismes nuisibles et les maladies transfrontières des plantes et des animaux</li> <li>• Transformation de l'accès aux services de conseil sur la biosécurité et les meilleures pratiques</li> <li>• Prise en compte de la performance des systèmes alimentaires dans les normes pour les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) à l'appui de l'amélioration du commerce et de la sécurité alimentaire</li> <li>• Résistance aux antimicrobiens: lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système mondial conjoint FAO-OIE-OMS<sup>3</sup> d'alerte précoce et de réponse pour les principales maladies animales y compris des zoonoses (GLEWS), Service d'information de la FAO sur le</li> </ul>

<sup>3</sup> Organisation mondiale de la santé animale (OIE); Organisation mondiale de la Santé (OMS).

AP 3: Approche «Une seule santé»	
<p><b>Aspects normatifs</b></p>	<p>criquet pèlerin, Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) FAO-OMS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention de Rotterdam</li> <li>• Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), Codex Alimentarius («Code alimentaire» pour la sécurité sanitaire des aliments)</li> <li>• Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, et guide tripartite pour la gestion des zoonoses</li> <li>• Cadre mondial FAO-OIE pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières</li> <li>• Bonnes pratiques en matière de gestion des urgences (FAO)</li> </ul>
<p> <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services relatifs aux données à l'appui des processus de prise de décision «Une seule santé»: mise en place de systèmes mondiaux de données sur les organismes nuisibles, les maladies et la santé concernant les animaux et les plantes à l'appui de la gestion des épidémies et des processus décisionnels relatifs aux investissements dans les systèmes sanitaires nationaux</li> <li>• Élaboration de normes pour les mesures sanitaires et phytosanitaires, la biosécurité et les systèmes de sécurité sanitaire des aliments (avec la performance des mesures sanitaires et phytosanitaires, y compris en matière de santé des végétaux)</li> <li>• Gouvernance (notamment dispositions prises avec le système des Nations Unies et partenariats hors système des Nations Unies) à l'interface approche «Une seule santé»/services écosystémiques et biosécurité, et avec les Membres de la FAO s'agissant d'évaluer la performance des systèmes sanitaires et les progrès de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, ainsi qu'avec les conventions internationales pour la protection des végétaux (CIPV) et les normes de sécurité sanitaire des aliments (Codex Alimentarius)</li> <li>• Renforcement des capacités en matière d'application de l'approche «Une seule santé» et des principes de biosécurité, grâce aux outils numériques et aux partenariats, ainsi qu'au recours à des activités novatrices de vulgarisation et à l'apprentissage des adultes pour le renforcement du capital humain national</li> <li>• Élaboration des politiques: mise en œuvre des stratégies mondiales relatives aux principaux organismes nuisibles et maladies des animaux et des plantes, notamment la peste des petits ruminants (PPR), la peste porcine africaine (PPA) et la chenille légionnaire d'automne, à la gestion des criquets pèlerins, au Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières, et au Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens</li> <li>• Promotion du dialogue et des processus politiques avec les Membres de la FAO et les organisations régionales, le secteur privé et la société civile</li> </ul>
<p> <b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD en vue d'aboutir à l'établissement de systèmes sanitaires nationaux et internationaux intégrés «Une seule santé», renforcés et performants, pour les êtres humains, les animaux, les végétaux et l'environnement grâce à une meilleure prévention des infestations d'organismes nuisibles et des maladies, à des systèmes d'alerte rapide plus efficaces et à la gestion améliorée des risques sanitaires nationaux et mondiaux, y compris la résistance aux antimicrobiens</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
<p> <b>Arbitrages</b></p>	<p>La gestion des arbitrages est au cœur de l'utilisation durable des ressources, et il faut s'attendre à devoir faire des compromis en fonction du contexte et des groupes cibles visés par le Programme. En particulier, il peut être nécessaire de faire des choix entre l'amélioration de la connaissance des maladies et l'application de restrictions au commerce pour des raisons sanitaires; l'application stricte de mesures de biosécurité aux déplacements commerciaux internationaux et l'accès et l'intégration des petits exploitants agricoles aux marchés; l'exploitation de la faune et de la flore sauvages et la sécurité sanitaire.</p>
<p> <b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La réduction des dépenses publiques affectées à la prévention, due aux incidences de la covid-19 sur les budgets et les priorités, est susceptible de réduire la marge de manœuvre et de favoriser l'aggravation des effets des organismes nuisibles et des maladies des animaux et des plantes</li> </ol>

**AP 3: Approche «Une seule santé»**

2. Les priorités du système des Nations Unies en matière de programmation au niveau national ne comprennent pas la biosécurité dans le secteur agricole

 **Mesures d'atténuation:**

1. Privilégier une approche fondée sur la prise en compte de l'ensemble des risques dans les programmes de la FAO et appuyer le renforcement de la résilience et les petits agriculteurs et producteurs grâce à des actions de plaidoyer et à l'évolution des politiques
2. Étendre l'approche «Une seule santé» à l'ensemble des secteurs (organismes nuisibles et maladies des animaux et des plantes et résistance aux antimicrobiens dans le cadre de programmes sur la biosécurité)

AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	
<b>Problème</b>	Les petits exploitants produisent une grande partie des aliments et sont responsables de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité; malgré cela, leur accès aux ressources et leur participation aux processus de décision et d'élaboration des politiques ne sont pas équitables.
<b>Résultante</b>	L'accès des petits producteurs et des agriculteurs familiaux aux ressources économiques et naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies est plus équitable car les politiques, les stratégies et les programmes ont été améliorés
<b>Cibles des ODD</b>	<p>1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance</p> <p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles</p> <p>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p> <p>9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base</p> <p>1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers a) de documents légalement authentifiés et b) qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type</p> <p>2.3.1 (sous la responsabilité de la FAO) Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière</p> <p>2.3.2 (sous la responsabilité de la FAO) Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone</p> <p>2.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable</p> <p>9.3.2 Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> les innovations technologiques permettant d'augmenter la productivité en s'appuyant sur des pratiques optimales, l'efficacité de la main-d'œuvre et une aide au stockage et à la transformation des aliments</p> <p><b>Innovation:</b> les technologies novatrices inclusives et adaptées, notamment le développement du numérique au service de la production durable et de l'amélioration de l'accès aux marchés; le renforcement des capacités en matière de numérique</p> <p><b>Données:</b> des données plus exhaustives sur les petits producteurs alimentaires, ventilées par sexe et portant sur tout le système alimentaire, mises à disposition dans la base de données de la FAO et la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main</p> <p><b>Compléments:</b> analyse de la gouvernance en fonction du niveau et du contexte, afin de déterminer les goulets d'étranglement critiques relevant des institutions, du capital humain et de l'économie politique qui empêchent les petits producteurs d'accéder aux ressources productives; analyse de stratégies de remplacement fondées sur différents scénarios qui visent à amorcer un changement aux niveaux des politiques et des institutions</p>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux ressources économiques, aux infrastructures et aux ressources naturelles et promotion des pratiques optimales</li> <li>• Garantir la sécurité des droits relatifs aux terres, aux étendues d'eau, aux forêts et aux pâturages</li> </ul>

<b>AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à la vulgarisation, à l'information, aux services et à la formation, aux technologies et à l'innovation et au développement du numérique</li> <li>• Développer et améliorer la protection sociale dans un contexte d'augmentation de la productivité; aider les petits producteurs à mieux gérer les risques</li> <li>• Promouvoir les systèmes agroalimentaires locaux, en mettant l'accent sur les systèmes de production intégrés et la diversification des aliments</li> <li>• Respecter et promouvoir les systèmes agroalimentaires des peuples autochtones</li> </ul>
 <b>Aspects normatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformer l'alimentation et l'agriculture afin d'atteindre les objectifs de développement durable</li> <li>• Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale</li> <li>• Améliorer la gouvernance des terres pastorales</li> <li>• Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale)</li> <li>• Politique de la FAO sur l'égalité des genres (titre actuel: «Politique sur l'égalité des sexes», document en cours de révision)</li> <li>• Cadre de la FAO relatif à la pauvreté rurale extrême; Cadre de la FAO relatif à la protection sociale</li> <li>• Principes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires</li> <li>• Aborder la problématique changement climatique-pauvreté</li> </ul>
 <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les pratiques des petits producteurs et les technologies adaptées aux conditions locales, en mettant l'accent sur la productivité, l'efficacité et la durabilité, notamment les solutions, les outils et les machines numériques et économes en main-d'œuvre</li> <li>• Rassembler et analyser des statistiques sur les ménages ruraux, leur composition (sexe ou groupe d'âges, par exemple), leur niveau de revenu, leur contribution à la croissance économique, leur profil de production, leur sécurité alimentaire et leur nutrition, leurs habitudes de consommation et leur charge de travail ventilée par sexe</li> <li>• Renforcer les capacités des petits producteurs, en mettant l'accent sur les jeunes femmes et les jeunes hommes ruraux, afin de favoriser une production, une transformation, une commercialisation et une consommation plus durables des aliments</li> <li>• Nouer des partenariats et des coalitions ayant un effet catalyseur, notamment dans le cadre de la Coopération Sud-Sud et triangulaire, afin de convenir d'une vision commune</li> <li>• Collaborer avec les banques de développement et le secteur privé, afin de mobiliser des investissements en faveur des programmes consacrés aux petits producteurs</li> <li>• Favoriser le dialogue sur les politiques et les processus d'élaboration des politiques qui renforcent les liens entre les ministères, afin de prendre en compte les avantages et les arbitrages, y compris les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, et contribuer aux activités normatives et à l'établissement de normes</li> <li>• Plaider en faveur de l'inclusion des petits producteurs dans les processus de prise de décision et en faveur de politiques et de modèles de gouvernance inclusifs</li> </ul>
 <b>Indicateurs relatifs aux produits</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à des politiques, des stratégies et des programmes qui contribuent à la réalisation des cibles des ODD afin de permettre un accès plus équitable des petits producteurs et des agriculteurs familiaux aux ressources économiques et naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <b>Arbitrages</b>	<p>On peut s'attendre à devoir réaliser des arbitrages en fonction du contexte et des groupes visés par le Programme. Le fait de privilégier davantage la création de revenus dans un contexte particulier (l'économie, par exemple) peut aboutir à une situation dans laquelle il faut réaliser un arbitrage par rapport à un programme de gestion des ressources naturelles (l'environnement, par exemple).</p>

**AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs****Risques et  
atténuation  
des risques****⚠ Risques:**

1. Une augmentation de la pression sur des ressources naturelles et économiques déjà rares, aggravée par les perturbations actuelles dues à la pandémie de covid-19 ou par de nouvelles crises imprévues
2. Exclusion de ceux qui vivent dans la pauvreté extrême et des groupes les plus vulnérables

**🌈 Mesures d'atténuation:**

1. Coordonner les activités réalisées au sein de la FAO et avec des partenaires externes qui visent à accroître la résilience des systèmes de production et des chaînes de valeur
2. Aider les petits producteurs en mettant en place des coopératives, afin de renforcer leur pouvoir de négociation, et contribuer à l'élargissement et à la configuration des programmes de protection sociale, afin d'aider les petits producteurs et les personnes en situation de pauvreté extrême et de s'assurer que les femmes, les jeunes et les peuples autochtones sont bien pris en compte

AP 5: Agriculture numérique	
<b>Problème</b>	L'accès à moindre coût aux réseaux numériques et aux biens publics numériques est capital pour exploiter le potentiel des communautés rurales et tirer tous les bénéfices de l'économie numérique, et ainsi contribuer au Programme 2030.
<b>Résultante</b>	Des technologies informatiques et numériques <sup>4</sup> accessibles qui améliorent les débouchés commerciaux, la productivité et la résilience sont intégrées aux politiques et aux programmes relatifs aux systèmes agroalimentaires, l'accent étant mis sur l'accès équitable et à moindre coût des communautés rurales pauvres et vulnérables à ces technologies
<b>Cibles des ODD</b>	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes 9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à internet à un coût abordable 17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation soient pleinement opérationnels et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications
<b>Indicateurs des ODD</b>	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base 5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe 9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie 17.8.1 Proportion de la population utilisant internet
 <b>Accélérateurs</b>	<p> <b>Technologies:</b> les innovations numériques qui permettent d'améliorer la production, les opérations après récolte et l'intégration dans des chaînes de valeur mondiales et plus courtes</p> <p> <b>Innovation:</b> les politiques et les meilleures pratiques novatrices, notamment les solutions numériques permettant d'améliorer la production et la transparence dans les chaînes de valeur</p> <p> <b>Données:</b> renforcement de la collecte et de la diffusion de données ventilées et promotion de l'adoption dans le secteur agricole des technologies numériques mises à disposition au moyen de la base de données de la FAO, de la plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main et des services numériques de la FAO</p> <p> <b>Compléments:</b> mettre au point des stratégies pour surmonter les obstacles relatifs aux institutions, au capital humain et à l'économie politique qui entravent l'agriculture numérique; introduire des normes adaptées en matière de propriété, de confidentialité et de sécurité et renforcer l'appui dans ce domaine; aborder les questions de la neutralité d'échelle et de l'accès</p>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'accès des pauvres aux solutions numériques, ainsi que la quantité, l'actualité et la qualité de ces solutions (données, informations, connaissances et technologies)</li> <li>Promouvoir l'apprentissage numérique, qui lui-même favorise l'adoption des technologies par les agriculteurs</li> <li>Renforcer l'utilisation novatrice et porteuse de transformation des technologies numériques, afin de faciliter l'accès aux services financiers et d'accroître la résilience</li> </ul>
 <b>Aspects normatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques</li> <li>Appel de Rome pour une éthique de l'intelligence artificielle<sup>5</sup></li> <li>Principes du développement numérique</li> <li>Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général de l'ONU</li> <li>Guide stratégique de l'agriculture numérique</li> </ul>

<sup>4</sup> Technologies de l'information et de la communication (TIC).

<sup>5</sup> Intelligence artificielle (AI).

AP 5: Agriculture numérique	
 <p><b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services statistiques: collecte, conservation et analyse de données agrégées et ventilées; évaluation et analyse des tendances en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et incidences sur les communautés et les ménages (échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue, FIES)</li> <li>• Mener des dialogues sur les politiques et des processus d'élaboration de politiques avec les Membre de la FAO, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile, afin de favoriser l'adoption et le développement de connaissances et de pratiques optimales, et créer des politiques transversales sur la confidentialité des données et l'utilisation de la chaîne de bloc (notamment pour l'étiquetage des produits, afin de protéger et de sensibiliser les consommateurs), sous l'égide de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques dirigée par la FAO et en étroite collaboration avec la Commission sur la bande passante large au service du développement durable et les signataires de l'Appel de Rome pour une éthique de l'intelligence artificielle</li> <li>• Renforcer les capacités en matière de collecte et de diffusion novatrices des données au moyen de services numériques, renforcer les services de vulgarisation, afin de faciliter les transferts de technologies et de connaissances, et faire participer les parties prenantes aux processus de prise de décision</li> <li>• Établir des partenariats et des coalitions ayant un effet catalyseur, notamment avec la société civile, le secteur privé et les partenaires d'investissement, afin d'accélérer la transformation numérique dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture</li> <li>• Mener des activités de promotion qui mettent en valeur les avantages socioéconomiques et environnementaux d'un meilleur usage des ressources rares grâce à l'agriculture numérique; les données, les informations et les connaissances utilisables, utiles et utilisées; la FAO défend les droits numériques des agriculteurs, l'égalité des genres et le rôle des jeunes, dans le cadre de l'Appel de Rome et de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques</li> </ul>
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD visant l'intégration de technologies informatiques et numériques accessibles qui améliorent les débouchés commerciaux, la productivité et la résilience dans les politiques et les programmes relatifs aux systèmes agroalimentaires, l'accent étant mis sur l'accès équitable et à moindre coût des populations rurales pauvres et vulnérables à ces technologies</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>Les technologies numériques peuvent apporter des avantages considérables dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, mais elles comportent des risques et soulèvent des problèmes, notamment en ce qui concerne la propriété et l'utilisation des données collectées, l'accès aux avantages du numérique et la confidentialité. Il est possible de se pencher sur ces problèmes et de proposer des mesures d'atténuation dans le cadre de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques.</p>
 <p><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <p>Les problèmes liés aux technologies numériques, notamment la propriété et l'utilisation des données, leurs effets de distorsion sur les marchés et l'éventuel accroissement de la fracture numérique ont des incidences sur l'adoption et les effets des technologies numériques.</p> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Promouvoir la collaboration entre toutes les parties prenantes et contribuer au renforcement du cadre réglementaire relatif aux technologies numériques destinées au secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Recenser les obstacles et proposer des solutions pour s'assurer que les technologies numériques sont appliquées de manière transparente et inclusive</p>

Chapitre 2: Amélioration en matière de nutrition



AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE NUTRITION

Éliminer la faim, concrétiser la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition sous toutes ses formes, notamment en promouvant des aliments nutritifs et en accroissant l'accès à des régimes alimentaires sains

<b>Indicateurs des ODD servant à mesurer l'impact</b>	<p>2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>2.1.2 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)</p> <p>2.2.1 Prévalence du retard de croissance</p> <p>2.2.2 Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)</p> <p>2.2.3 Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans</p> <p>2.c.1 (sous la responsabilité de la FAO) Indicateur d'anomalies des prix alimentaires</p> <p>3.1.1 Taux de mortalité maternelle</p> <p>3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p>3.2.2 Taux de mortalité néonatale</p> <p>3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants</p> <p>3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques</p> <p>12.3.1 (sous la responsabilité de la FAO) a) Indice des pertes alimentaires; b) indice du gaspillage alimentaire</p>
<b>AN 1: Une alimentation saine pour tous</b>	
<b>AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables</b>	
<b>AN 3: Des aliments salubres pour tous</b>	
<b>AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</b>	
<b>AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux</b>	

AN 1: Une alimentation saine pour tous	
<b>Problème</b>	Les problèmes de disponibilité et d'accessibilité d'aliments nutritifs et abordables sont des facteurs déterminants de la faim et de la malnutrition sous toutes ses formes qui touchent actuellement une personne sur trois et tous les pays du monde; en outre, souvent, les consommateurs ne sont pas informés ou incités à consommer des aliments sains ou n'ont pas les moyens de le faire.
<b>Résultante</b>	Le droit à une alimentation adéquate est établi et la transition vers une alimentation saine pour les populations nationales est considérée comme une priorité dans des environnements institutionnels, stratégiques et juridiques intégrés qui garantissent et encouragent la mobilisation des consommateurs et du secteur privé
<b>Cibles des ODD</b>	<p>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</p> <p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p> <p>3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes</p>

AN 1: Une alimentation saine pour tous	
	<p>3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus</p> <p>3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être</p> <p>12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable</p> <p>14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés</p>
Indicateurs des ODD	<p>1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou de systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</p> <p>2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>2.1.2 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)</p> <p>2.2.1 Prévalence du retard de croissance</p> <p>2.2.2 Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)</p> <p>2.2.3 Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans</p> <p>3.1.1 Taux de mortalité maternelle</p> <p>3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p>3.2.2 Taux de mortalité néonatale</p> <p>3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques</p> <p>12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants</p> <p>14.b.1 (sous la responsabilité de la FAO) État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs</p>
 Accélérateurs	<p><b>Technologies:</b> utilisation des technologies de pointe disponibles pour améliorer la collecte et l'analyse des données, la durabilité des systèmes agroalimentaires et l'accès à une alimentation saine et abordable</p> <p><b>Innovation:</b> innovation concernant le partage des connaissances et les instruments et avis stratégiques en vue d'améliorer l'accès à une alimentation saine et abordable et à des systèmes agroalimentaires durables</p> <p><b>Données:</b> données alimentaires harmonisées provenant des enquêtes sur la consommation alimentaire individuelle, des enquêtes sur la consommation des ménages et des comptes de dépenses disponibles et utilisation, et un indicateur global de la qualité de l'alimentation (diversité alimentaire minimale chez les femmes, par exemple)</p> <p><b>Compléments:</b> amélioration de l'analyse et du renforcement de la gouvernance en matière d'alimentation et de nutrition afin de mettre en évidence les incitations et les goulets d'étranglement sur le plan institutionnel et concernant l'économie politique; recours accru à l'analyse géoréférencée et fondée sur des données probantes pour identifier et gérer les arbitrages s'agissant des incidences des politiques; stratégies de création de coalitions visant à une transformation pour garantir une alimentation saine à tous</p>
Principales composantes thématiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les réformes des systèmes agroalimentaires afin d'améliorer l'accès à des aliments sains et abordables issus de systèmes agroalimentaires durables</li> <li>Orienter le choix des consommateurs vers une alimentation saine et inciter les acteurs des filières alimentaires à produire, étiqueter et commercialiser des aliments nutritifs</li> <li>Façonner les politiques, les stratégies et les lois et soutenir la coordination institutionnelle et les programmes de façon à intégrer la nutrition dans toutes les politiques sectorielles</li> <li>Soutenir l'éducation, l'information et la sensibilisation des parties prenantes et des consommateurs et le renforcement de leurs capacités</li> </ul>

AN 1: Une alimentation saine pour tous	
 <p><b>Aspects normatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SOCO, SOFA, SOFI<sup>6</sup></li> <li>• Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), Comité de l'agriculture, Comité des produits, Comité des pêches, Comité des forêts</li> <li>• Produits de l'analyse économique, sociopolitique et juridique</li> <li>• Outil FAO/OMS de données sur la consommation alimentaire individuelle mondiale (GIFT), directives et normes de la Commission du Codex Alimentarius</li> </ul>
 <p><b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'élaboration, la diffusion et la mise en œuvre de directives et de normes en matière de nutrition et d'alimentation et apporter des indications stratégiques et un soutien à la mise en œuvre au niveau national des instruments intergouvernementaux tels que les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition (CSA), les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (CSA), les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et le processus de suivi du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires</li> <li>• Améliorer la disponibilité et l'analyse des données afin de faire des liens entre l'action stratégique et législative et les changements concernant le fonctionnement, l'autonomisation et la durabilité des systèmes agroalimentaires afin d'améliorer le processus décisionnel fondé sur des données probantes pour la transformation des systèmes alimentaires</li> <li>• Élaborer des avis stratégiques et juridiques fondés sur des données probantes pour des systèmes agroalimentaires plus durables, de la production à la consommation en passant par la transformation et la commercialisation, améliorer l'éducation et la sensibilisation en matière de nutrition et les mesures fondées sur les prix pour rendre les aliments sains plus abordables</li> <li>• Encourager les partenariats avec la société civile, le secteur privé et le système des Nations Unies pour mettre en commun les données probantes, coordonner les activités de plaidoyer et de sensibilisation et favoriser les investissements visant à transformer les systèmes agroalimentaires afin de fournir à tous une alimentation saine et abordable</li> </ul>
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la mise en place d'environnements institutionnels, stratégiques et juridiques intégrés qui favorisent et stimulent la participation des consommateurs et du secteur privé afin de contribuer à la réalisation des cibles des ODD visant la concrétisation du droit à une alimentation adéquate et la transition vers des régimes alimentaires sains</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>En se concentrant sur les aliments sains, on pourrait être amené à faire des arbitrages concernant la durabilité et le coût de l'alimentation; cela étant, les avantages découlant de la réduction du nombre de maladies non transmissibles peuvent compenser les coûts à long terme. Grâce à l'amélioration de la disponibilité et de l'analyse des données, on vise dans ce domaine d'action à mettre en évidence et à réduire autant que possible les arbitrages, en se concentrant sur une politique et une gouvernance fondées sur des données probantes, sur la cohérence des politiques et sur le dialogue pour négocier les arbitrages.</p>
 <p><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les pouvoirs publics, les consommateurs et les entreprises résistent ou ne soutiennent que partiellement le changement nécessaire et la coordination et l'intégration des actions entre les parties prenantes font défaut.</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les capacités et assurer en continu la mobilisation et la collaboration des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles pour soutenir la transformation des systèmes agroalimentaires. Soutenir les activités de promotion et de sensibilisation sur les avantages d'une alimentation saine et les politiques d'appui pour amener les consommateurs et le secteur privé à changer de comportement grâce à des données probantes solides</li> </ol>

<sup>6</sup> La Situation des marchés des produits agricoles (SOCO); La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA); L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (SOFI).

AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	
<b>Problème</b>	Quarante-cinq pour cent environ de tous les décès d'enfants sont en partie imputables à la dénutrition alors que, contrairement aux idées reçues, seul un quart des enfants dénutris vit dans une situation de crise humanitaire. En outre, quel que soit le contexte, les personnes les plus exposées à la faim et à toutes les formes de malnutrition sont les enfants, les femmes et les peuples et minorités autochtones. Il manque pourtant des données, des actions ciblées, des politiques et des programmes qui sauraient au mieux tenir compte de leurs besoins et y répondre.
<b>Résultante</b>	Priorité accordée à la localisation et à l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des plus vulnérables, quel que soit le contexte, dans les politiques, les stratégies et les programmes ciblés élaborés et mis en œuvre par les pays
<b>Cibles des ODD</b>	<p>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</p> <p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p> <p>3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes</p> <p>3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou de systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</p> <p>2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>2.1.2 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)</p> <p>2.2.1 Prévalence du retard de croissance</p> <p>2.2.2 Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)</p> <p>2.2.3 Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans</p> <p>3.1.1 Taux de mortalité maternelle</p> <p>3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p>3.2.2 Taux de mortalité néonatale</p>
<b>Accélérateurs</b>	<p> <b>Technologies:</b> systèmes d'information géographique (SIG) et technologies mobiles permettant de localiser et de suivre les personnes vulnérables et de recueillir des données et d'intervenir dans les zones les plus reculées</p> <p> <b>Innovation:</b> innovation conjuguée aux technologies au service de solutions créatives et souples afin d'identifier les plus vulnérables, de recenser leurs besoins et de ne pas faire de laissés-pour-compte</p> <p> <b>Données:</b> utilisation de technologies numériques et d'outils de géolocalisation afin de repérer et de cartographier les populations vulnérables et de recueillir des données sur des groupes pour lesquels on a peu d'informations</p> <p> <b>Compléments:</b> renforcement des capacités analytiques et institutionnelles nationales, y compris les systèmes de données et les cadres de décision, afin de repérer et d'étayer les mesures visant à prévenir l'insécurité alimentaire et la malnutrition, avec un accent sur les populations pauvres et vulnérables</p>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un environnement propice à la sécurité alimentaire et à la nutrition, notamment en s'attaquant aux facteurs qui aggravent les risques pour les personnes les plus touchées par la faim et la malnutrition dans tous les contextes</li> <li>Concevoir, mettre au point et renforcer des systèmes de suivi de l'alimentation et de la nutrition et faciliter l'intégration du suivi des données relatives aux systèmes de surveillance</li> </ul>

AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer à plus grande échelle de nouvelles méthodes et technologies permettant la collecte des données, leur gestion et leur dissémination</li> <li>• Intégrer les besoins en matière d'alimentation et de nutrition dans les programmes de protection sociale et autres filets de sécurité et améliorer le ciblage</li> <li>• Appuyer les politiques visant à incorporer la sécurité alimentaire et la nutrition dans le suivi, la surveillance et l'alerte précoce dans le contexte des risques de catastrophe, et élaborer des programmes de relèvement en vue d'alléger les fardeaux de la malnutrition à l'avenir</li> <li>• Apporter un appui à l'assistance axée sur la prévention de la faim et de la malnutrition pour atténuer les risques de malnutrition à l'avenir et répondre aux besoins des plus vulnérables en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment en mettant en œuvre le Plan d'action mondial des Nations unies sur l'émaciation chez les enfants</li> </ul>
 <b>Aspects normatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SOFI</li> <li>• Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020</li> <li>• Rapport sur l'incidence des catastrophes et des crises sur l'agriculture et sur la sécurité alimentaire</li> <li>• Travaux relatifs au cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)</li> <li>• Directives et normes de la Commission du Codex Alimentarius</li> <li>• Autres rapports (et orientations) sur les États fragiles, touchés par un conflit ou par une catastrophe</li> </ul>
 <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b>	<p>Le suivi des données et l'amélioration de l'accès à ces données sont une fonction essentielle cruciale, qui permet:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de veiller à identifier les plus vulnérables et de déterminer leurs besoins, les risques qu'ils encourent, ainsi que les facteurs et les solutions grâce auxquels ils peuvent bénéficier d'une alimentation saine et nutritive</li> <li>• de contribuer aux partenariats et aux coalitions que nous formons en vue d'une action collective qui bénéficie aux plus vulnérables</li> <li>• d'axer le travail normatif sur l'élaboration de directives qui répondent aux besoins des plus vulnérables, quel que soit le contexte</li> <li>• de communiquer sur ces besoins et de promouvoir l'utilisation de produits normatifs</li> <li>• d'élaborer et de renforcer les capacités d'intervention sur la base d'éléments concrets</li> </ul>
 <b>Indicateurs relatifs aux produits</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à des politiques, des stratégies et des programmes ciblés afin de contribuer à la réalisation des cibles des ODD consistant à repérer et à éradiquer l'insécurité alimentaire et la malnutrition au profit des personnes les plus vulnérables, dans tous les contextes</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <b>Arbitrages</b>	<p>Le Programme visera également à répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les zones où les populations subissent à la fois les effets de la pauvreté, des catastrophes et du changement climatique, en générant des arbitrages de nature à favoriser la viabilité économique. Dans le cadre du Programme, il faudra mettre au point des solutions intégrées permettant de trouver un juste équilibre (programmes de protection sociale, égalité des genres, jeunes, programmes relatifs à la résilience et aux interventions après une crise).</p>
 <b>Risques et atténuation des risques</b>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les activités d'intervention sont fragmentées entre les différents acteurs nationaux mais aussi au sein du système des Nations Unies, et il n'est pas simple d'anticiper les financements qui seront consacrés à l'intégration de programmes de prévention de la faim et de la malnutrition, surtout dans les contextes fragiles.</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Chercher à collaborer de façon plus systématique et intégrée afin de mettre en commun les points forts collectifs de l'ensemble des parties prenantes (gouvernements, organismes des Nations Unies, société civile et secteur privé), notamment par la mise en place de mécanismes de financement souples et novateurs qui contribuent à combler l'écart entre aide humanitaire et développement</li> </ol>

AN 3: Des aliments salubres pour tous	
<b>Problème</b>	Chaque année, dans le monde entier, les aliments insalubres provoquent 600 millions de cas de maladies d'origine alimentaire et 420 000 décès (dont 143 000 enfants âgés de moins de 5 ans).
<b>Résultante</b>	Des politiques et une législation intégrées et multisectorielles en matière de sécurité sanitaire des aliments ont été adoptées et mises en œuvre par les gouvernements dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires nationaux, et les capacités et la sensibilisation des acteurs des chaînes de valeur et des consommateurs sont renforcées
<b>Cibles des ODD</b>	<p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p> <p>3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>2.1.2 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)</p> <p>2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans</p> <p>2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)</p> <p>3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p>3.2.2 Taux de mortalité néonatale</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p> <b>Technologies:</b> les solutions technologiques et l'optimisation des systèmes agroalimentaires fondée sur les données sont essentielles pour offrir à tous une alimentation plus saine</p> <p> <b>Innovation:</b> l'innovation dans les domaines de l'analyse et de la transformation des aliments et de la production agricole permettront de produire des aliments plus sains et en quantité suffisante dans les systèmes alimentaires</p> <p> <b>Données:</b> les données sur l'alignement des réglementations, les résultats des réglementations, la surveillance et les capacités à mener des actions de sécurité sanitaire des aliments fondées sur les risques et à suivre des indicateurs de la sécurité sanitaire des aliments nationale actualisés et crédibles</p> <p> <b>Compléments:</b> renforcer les incitations et les capacités nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments dans l'ensemble des chaînes de valeur agroalimentaires, afin d'améliorer la santé, de garantir l'accès de tous aux marchés et de protéger les revenus. Améliorer la transparence et la sensibilisation du public, afin de renforcer la confiance chez les consommateurs, le public et les partenaires commerciaux au niveau mondial</p>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadres réglementaires relatifs à la sécurité sanitaire des aliments</li> <li>• Gouvernance de la sécurité sanitaire des aliments et systèmes de contrôle des aliments</li> <li>• Renforcement des capacités des acteurs des chaînes de valeur en matière de sécurité sanitaire des aliments</li> <li>• Renforcement de la sensibilisation des consommateurs à la sécurité sanitaire des aliments</li> <li>• Amélioration des prévisions, de la résilience et des capacités d'intervention d'urgence</li> <li>• Renforcement et élargissement des partenariats en faveur de la sécurité sanitaire des aliments</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités dirigées ou codirigées par la FAO sur l'évaluation des risques chimiques, microbiologiques et nutritionnels (JECFA, JEMRA, JMPR et JEMNU)<sup>7</sup></li> </ul>

<sup>7</sup> Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA); Réunions conjointes d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA); Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR); Réunions mixtes d'experts FAO/OMS sur la nutrition (JEMNU).

AN 3: Des aliments salubres pour tous	
<p><b>Aspects normatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius</li> </ul>
<p> <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La FAO dispose d'un vaste réseau de collecte de données et d'informations sur l'alimentation et l'agriculture pour évaluer les besoins en matière de science et de normes</li> <li>La FAO, conjointement avec l'OMS, dispose de l'expertise nécessaire en matière de science, d'évaluation des risques et d'avis scientifiques (dans le cadre du JECFA, des JEMRA, de la JMPR et des JEMNU) dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments pour établir des normes fondées sur des éléments probants</li> <li>La FAO, conjointement avec l'OMS, est considérée comme une plateforme neutre qui organise et facilite les activités et a créé la figure de proue en matière de normes sur la gestion des risques: le Codex Alimentarius</li> <li>La FAO est présente dans le monde entier pour renforcer les capacités, donner des avis et apporter un appui aux Membres dans l'évaluation de leurs besoins et pour les aider à mettre en œuvre des approches fondées sur des éléments concrets, afin de garantir à tous la sécurité sanitaire des aliments</li> </ul>
<p> <b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD qui promeuvent l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de législations intégrées et multisectorielles en matière de sécurité sanitaire des aliments à l'échelle des systèmes agroalimentaires nationaux, et visent à renforcer les capacités des acteurs des chaînes de valeur et des consommateurs ainsi qu'à les sensibiliser davantage</li> <li>Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
<p> <b>Arbitrages</b></p>	<p>Les risques découlant des activités menées dans le cadre d'autres programmes peuvent avoir des incidences sur la sécurité sanitaire des aliments et c'est notamment le cas des activités visant à réduire les pertes et gaspillages de nourriture ou à promouvoir les aliments minimalement transformés au service d'une alimentation saine, qui pourraient augmenter les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments si elles ne sont pas gérées correctement.</p>
<p> <b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>▲ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Les mesures visant à endiguer une pandémie peuvent perturber les opérations dans les filières alimentaires et augmenter les risques d'insécurité alimentaire.</li> <li>Le manque de volonté politique pour adopter l'approche systémique indispensable pour garantir à tous une alimentation saine peut retarder ou empêcher l'adoption des mesures nécessaires.</li> <li>Le changement climatique, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes et néfastes, va créer de nouveaux risques en matière de sécurité sanitaire des aliments.</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Développer et promouvoir la répartition des ressources fondée sur les risques et des outils électroniques novateurs (l'inspection à distance, par exemple)</li> <li>Organiser des manifestations publiques multisectorielles de haut niveau sur la sécurité sanitaire des aliments auxquelles participent les décideurs, afin de favoriser les engagements durables</li> <li>Il faudra que les politiques, les programmes et les partenariats soient souples, afin qu'ils permettent de relever les nouveaux défis</li> </ol>

AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	
<b>Problème</b>	Quatorze pour cent de la production alimentaire est perdue à un point ou à un autre de la filière alimentaire (avant leur commercialisation au détail), tandis qu'un autre pourcentage non négligeable est gaspillé à l'étape de la vente au détail; une part démesurée de ces pertes et gaspillage alimentaires concerne des denrées périssables de haute valeur indispensables à une alimentation saine, contribuant à la malnutrition qui touche un tiers de la population mondiale.
<b>Résultante</b>	Mise en place et application, par les gouvernements et les organisations intergouvernementales, de feuilles de route claires et adaptées au contexte qui invitent l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de l'environnement alimentaire et les consommateurs à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et qui leur donnent les moyens d'y parvenir
<b>Cibles des ODD</b>	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées 12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte
<b>Indicateurs des ODD</b>	2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation 2.1.2 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES) 2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans 2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation) 12.3.1 (sous la responsabilité de la FAO) a) Indice des pertes alimentaires; b) indice du gaspillage alimentaire
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> recours aux chaînes de blocs et à l'intelligence artificielle (IA) afin de remonter la trace des denrées alimentaires perdues ou gaspillées tout au long d'une chaîne d'approvisionnement et utilisation de ces informations afin de trouver d'autres usages pour ces produits</p> <p><b>Innovation:</b> afin de passer à la vitesse supérieure dans la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, adoption de solutions novatrices visant à s'attaquer aux causes de ces phénomènes et mise en place de nouvelles méthodes de collecte de données et de vecteurs de communication susceptibles de s'adresser aux consommateurs de tout âge</p> <p><b>Données:</b> collecte des données relatives aux pertes et au gaspillage alimentaires à toutes les étapes des chaînes de valeur dans les pays, de sorte à étayer les décisions stratégiques, programmatiques et individuelles aux fins de la réduction de ces phénomènes</p> <p><b>Compléments:</b> transposition de l'action de la FAO à plus grande échelle par le renforcement des capacités et la formation, afin de venir en aide aux ressources humaines et aux institutions chargées des pertes et du gaspillage alimentaires; communication des connaissances de la FAO sous la forme d'orientations normatives à l'appui des décisions stratégiques, programmatiques et individuelles</p>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remédier au manque de données afin de favoriser la réalisation de l'ODD 12.3</li> <li>Inventorier des études de viabilité simples aux fins de la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</li> <li>Contribuer aux cadres réglementaires relatifs aux pertes et au gaspillage alimentaires</li> <li>Améliorer l'accès aux technologies et appuyer des solutions novatrices visant à renforcer l'efficacité et la résilience de la récolte, du stockage, de la transformation, de l'emballage et de la logistique</li> <li>Investir dans les ressources humaines grâce à l'éducation et à la formation</li> <li>Faciliter la mise en œuvre du Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</li> </ul>

AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les consommateurs et leur donner les moyens de prendre des décisions éclairées</li> <li>• Récupérer et redistribuer de la nourriture efficacement et sans danger pour la santé</li> </ul>
 <b>Aspects normatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Codes de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</li> <li>• <i>La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture</i> (SOFA) 2019 – Aller plus loin dans la réduction des pertes et gaspillages de denrées alimentaires</li> <li>• Plateforme technique de la FAO sur l'évaluation et la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</li> </ul>
 <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de l'indicateur 12.3.1 des ODD placé sous la responsabilité de la FAO, contribuer à l'élaboration des politiques et à la prise de décision en fournissant des données sur les pertes et le gaspillage alimentaires</li> <li>• Renforcer les capacités des institutions nationales chargées des systèmes de collecte et de gestion de données relatives aux pertes et au gaspillage alimentaires</li> <li>• Nouer des partenariats et des coalitions avec des institutions nationales afin d'épauler les Membres dans leurs efforts de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</li> <li>• Fournir des orientations normatives sur les cadres réglementaires en analysant les stratégies de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires et les modalités permettant de déterminer les ressources qui aideront les Membres à atteindre la cible 12.3 de l'ODD</li> <li>• Activités de promotion et de communication qui mettent en valeur et encouragent la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, notamment par l'établissement de supports destinés à des campagnes d'information, à l'éducation et à la formation</li> </ul>
 <b>Indicateurs relatifs aux produits</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a aidé les gouvernements et des organisations intergouvernementales à mettre en place et en œuvre des feuilles de route claires, spécifiques et contextualisées à l'appui de la réalisation des cibles des ODD visant à inciter tous les acteurs de la filière alimentaire et de l'environnement alimentaire, ainsi que les consommateurs, à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires, et à leur donner les moyens de le faire</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <b>Arbitrages</b>	<p>La sécurité sanitaire des aliments peut être compromise par les efforts visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires, étant donné qu'il s'agit de préserver les produits dans la chaîne d'approvisionnement sur une plus longue durée. Pour garantir leur salubrité des denrées, il faut coordonner ces efforts en déployant les moyens nécessaires. Il arrive que la transformation des aliments dans un but de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires dégrade la qualité des produits (par l'ajout de sel et d'autres substances), ce qui pourrait remettre en question leur salubrité. La transformation des aliments doit tenir compte de leurs qualités nutritionnelles.</p>
 <b>Risques et atténuation des risques</b>	<p><b>▲ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Il est malaisé de trouver des solutions au problème des pertes et du gaspillage alimentaires, car les causes profondes de ces phénomènes varient considérablement en fonction du stade de développement d'un pays, du niveau d'organisation des chaînes d'approvisionnement alimentaire et de leurs étapes et implantation géographique.</li> <li>2. La réduction des pertes et du gaspillage n'est pas suffisamment rattachée à la sécurité alimentaire et la nutrition ou aux objectifs en matière d'environnement qui ont été fixés; il y a donc peu d'avantages accessoires à en retirer.</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définir des approches novatrices d'élaboration de mesures d'incitation visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires, pour pallier le faible volume d'informations sur leurs causes</li> <li>2. Produire des données sur les pertes de nourriture et de nouvelles données sur le gaspillage et communiquer plus généralement des informations sur ces phénomènes (les lieux où ils apparaissent, leurs manifestations, leur ampleur) afin de veiller à ce que les mesures de réduction soient conformes aux avantages plus généraux en matière d'environnement, de sécurité alimentaire et de nutrition pour la société</li> </ol>

AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	
<b>Problème</b>	Le déficit d'informations fiables et à jour sur les marchés alimentaires des politiques qui aggravent les effets des perturbations des marchés et la volatilité des prix, ce qui a des effets préjudiciables sur la sécurité alimentaire et la nutrition; les capacités institutionnelles en matière de négociation des accords commerciaux et d'application de mesures politiques relatives au commerce sont faibles; les solutions numériques font des exclus et empêchent les consommateurs et les petits acteurs de bénéficier des avantages apportés par les échanges commerciaux.
<b>Résultante</b>	Amélioration de la transparence des marchés et participation équitable aux marchés, aux chaînes de valeur mondiales et au commerce international grâce à la coordination des politiques et des capacités humaines et institutionnelles au service de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets
<b>Cibles des ODD</b>	2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement 2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires 10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce 17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020
<b>Indicateurs des ODD</b>	2.b.1 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole 2.c.1 (sous la responsabilité de la FAO) Indicateur d'anomalies des prix alimentaires 10.a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits 17.11.1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> promotion de l'adoption généralisée des systèmes et des outils de la FAO grâce aux nouvelles technologies et à l'innovation</p> <p><b>Innovation:</b> solutions techniques et stratégiques innovantes à l'appui du développement du numérique dans les marchés et les échanges commerciaux agricoles, promotion de la capacité opérationnelle des pays en matière de numérique, et adoption de pratiques optimales permettant de tirer pleinement parti des technologies de l'information et de la communication (TIC)</p> <p><b>Données:</b> données fiables et à jour sur les marchés et les prix; données commerciales harmonisées en fonction de leur équivalence nutritionnelle; données relatives à la participation aux chaînes de valeur ventilées par sexe</p> <p><b>Compléments:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisation du Système AMIS<sup>8</sup>, du CP et des IGG<sup>9</sup> comme mécanismes et forums neutres afin de renforcer la transparence des marchés et de promouvoir des politiques commerciales</li> <li>• Mettre au point des outils et des formations en ligne visant à renforcer les ressources humaines et les capacités institutionnelles aux niveaux national et régional</li> </ul>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir une veille au marché et des systèmes d'alerte précoce aux niveaux national et régional afin de recueillir et d'analyser des données relatives au marché et aux échanges commerciaux</li> <li>• Aider les pays à renforcer les ressources humaines et les capacités institutionnelles en matière de formulation, de négociation et de mise en œuvre d'accords commerciaux multilatéraux et régionaux</li> <li>• Appuyer les approches stratégiques et techniques novatrices et les nouveaux modèles d'activité qui promeuvent et facilitent l'intégration des petits acteurs dans les marchés et les chaînes de valeur</li> </ul>

<sup>8</sup> Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS).

<sup>9</sup> Groupes intergouvernementaux de la FAO sur les produits (IGG).

AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les réseaux régionaux multipartites afin de faire progresser la coopération en matière réglementaire sur les mesures de facilitation des échanges, notamment sur les questions liées aux SPS</li> <li>Promouvoir l'adoption de TIC et de solutions numériques afin de simplifier les processus commerciaux, de faciliter l'intégration des marchés et de donner aux consommateurs et aux petits acteurs de meilleures chances de profiter des avantages du commerce</li> </ul>
 <b>Aspects normatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SOCO, SOFIA, SOFO</li> <li>Produits du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)</li> <li>Perspectives agricoles de l'OCDE<sup>10</sup> et de la FAO</li> </ul>
 <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte, suivi et diffusion des données relatives aux marchés et aux échanges commerciaux agricoles afin de promouvoir l'accès à des informations fiables et à jour, qui permettent de prendre des décisions stratégiques fondées sur des éléments concrets</li> <li>Produire des connaissances et des données probantes sur les politiques qui ont des effets sur les marchés, les échanges commerciaux et les négociations de produits agricoles, ce qui permettra de formuler des recommandations stratégiques fondées sur des éléments concrets, et promouvoir l'échange de connaissances</li> <li>Renforcement des capacités et assistance technique: renforcement des capacités humaines et institutionnelles en matière de négociation et de mise en œuvre d'accords commerciaux multilatéraux et régionaux; amélioration de l'adoption de solutions numériques qui simplifient les processus commerciaux, facilitent l'intégration des marchés et ne font pas de laissés-pour-compte en permettant aux consommateurs et aux petits acteurs de tirer parti des avantages commerciaux</li> <li>Renforcement des capacités de production afin de promouvoir l'adoption de nouveaux modèles d'activité qui facilitent l'intégration des petits agriculteurs et acteurs dans les marchés et les chaînes de valeur</li> <li>Organisation de dialogues sur les politiques et mise en place de mécanismes de gouvernance à parties prenantes multiples afin de promouvoir la coordination des mesures, de faire progresser la coopération sur les questions réglementaires et d'agir en faveur d'un système commercial multilatéral juste et équitable</li> </ul>
 <b>Indicateurs relatifs aux produits</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la coordination des politiques et aux capacités humaines et institutionnelles en matière de prise de décisions fondées sur des éléments factuels afin de contribuer à la réalisation des cibles des ODD concernant l'amélioration de la transparence des marchés et la participation équitable aux marchés, aux chaînes de valeur mondiales et au commerce international</li> <li>Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <b>Arbitrages</b>	<p>Le Programme a pour objet de mettre davantage à contribution les marchés et les échanges commerciaux pour assurer la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le monde, en renforçant leur transparence et leur degré d'ouverture. À eux seuls, les marchés et le commerce ne sont pas en mesure de garantir une répartition équitable des avantages, et peuvent déboucher sur une intensification des échanges. Par conséquent, des arbitrages peuvent être nécessaires avec les programmes qui s'inscrivent dans «l'amélioration des conditions de vie» et dans «l'amélioration en matière d'environnement». Des politiques visant à limiter les concessions à faire sur les effets distributifs seront évaluées et mises en œuvre.</p>
 <b>Risques et atténuation des risques</b>	<p>▲ <b>Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>La participation des pays en développement reste faible</li> <li>Les politiques qui devraient améliorer le fonctionnement des marchés ne sont pas mises en œuvre</li> <li>Les nouvelles technologies et les approches novatrices ne sont pas adoptées</li> </ol>

<sup>10</sup> Organisation de coopération et de développement économiques.

**AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux** **Mesures d'atténuation:**

1. Donner la priorité aux partenariats et à l'appui à la gouvernance multisectorielle de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en coopération avec les autres programmes de la FAO, de sorte à créer des synergies
2. Promouvoir la collaboration régionale, appuyer la création de coalitions internationales, faciliter les dialogues multipartites et multisectoriels aux niveaux national et international
3. Établir des partenariats avec d'autres organisations qui se consacrent à des domaines techniques semblables, afin de mettre en commun les ressources et les investissements et ainsi d'avoir des effets à grande échelle et d'en tirer des avantages sur le long terme

## Chapitre 3: Amélioration en matière d'environnement



### AMÉLIORATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

*Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et marins, promouvoir leur utilisation durable et lutter contre le changement climatique (réduction, réutilisation, recyclage et gestion des résidus) grâce à des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*

<b>Indicateurs des ODD servant à mesurer l'impact</b>	<p>2.5.1 (sous la responsabilité de la FAO) Nombre de ressources génétiques a) animales et b) végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme</p> <p>2.5.2 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion des races locales considérées comme étant en danger d'extinction</p> <p>12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB</p> <p>12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB</p> <p>12.4.2 a) Production de déchets dangereux par habitant et b) proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement</p> <p>12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés</p> <p>13.2.2 Total des émissions de gaz à effet de serre par an</p> <p>14.3.1 Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs</p> <p>14.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable</p> <p>15.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre</p> <p>15.3.1 (avec la contribution de la FAO) Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre</p> <p>15.4.2 (sous la responsabilité de la FAO) Indice de couvert végétal montagneux</p>
<b>AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets</b>	
<b>AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables</b>	
<b>AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture</b>	
<b>AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables</b>	

<b>Titre</b>	<b>AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets</b>
<b>Problème</b>	En l'absence de mesure de lutte contre le changement climatique, les systèmes agroalimentaires demeurent non durables et vulnérables face aux aléas climatiques; or, l'action climatique menée actuellement à l'échelle mondiale est insuffisante et les pays ne reçoivent pas le soutien nécessaire à leurs ambitions et leurs initiatives concernant les solutions novatrices qui permettraient aux systèmes agroalimentaires de contribuer à atténuer le changement climatique, d'être adaptés à ses effets et de devenir plus résilients.
<b>Résultante</b>	Transformation et résilience des systèmes agroalimentaires à l'appui de la durabilité et de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de pratiques, de politiques et de programmes agricoles qui favorisent la résilience face aux aléas climatiques, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets
<b>Cibles des ODD</b>	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements

Titre	AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets
	<p>climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p> <p>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p> <p>13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés</p> <p>14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>2.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable</p> <p>13.1.2 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)</p> <p>13.2.1 Nombre de pays ayant défini des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans d'adaptation nationaux et des stratégies comme déclaré dans les communications d'informations relatives à l'adaptation et les rapports nationaux</p> <p>13.2.2 Total des émissions de gaz à effet de serre par an</p> <p>13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités</p> <p>14.3.1 Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> promotion des connaissances locales et des technologies relatives au climat les plus adaptées, qui contribuent à améliorer l'efficacité des systèmes agroalimentaires et leur résilience face aux aléas climatiques, notamment pour déterminer les risques, tels que la pénurie d'eau, et promouvoir une irrigation plus efficace</p> <p><b>Innovation:</b> pratiques novatrices, outils et innovations numériques applicables aux systèmes agroalimentaires, à l'appui de l'atténuation du changement climatique, de l'adaptation à ses effets et de la résilience</p> <p><b>Données:</b> données supplémentaires ventilées sur le climat au niveau national, en lien avec la plateforme géospatiale, pour appuyer l'adoption de techniques et politiques novatrices qui favorisent la résilience face aux aléas climatiques, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets; collecte et diffusion de données relatives aux effets des catastrophes d'origine climatique sur l'agriculture et à l'évolution des pratiques agricoles visant à améliorer l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets</p> <p><b>Compléments:</b> renforcer les capacités nationales et institutionnelles en matière d'élaboration, avec évaluation des compromis, de mise en œuvre et de maintien de politiques et de stratégies relatives à l'action climatique. Renforcer l'appui apporté aux pays en ce qui concerne le financement de l'action climatique par le FEM<sup>11</sup>, le FVC<sup>12</sup>, le Fonds d'adaptation et les donateurs bilatéraux</p>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les capacités des Membres à concevoir des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets dans le domaine agroalimentaire</li> <li>• Intégrer les actions menées dans le domaine agroalimentaire au débat international sur le climat, y compris la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture</li> <li>• Renforcer la coordination et la mise en œuvre des activités de la FAO liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets, notamment l'amélioration de l'accès au financement de l'action climatique</li> <li>• Donner aux jeunes et aux femmes davantage de possibilités de participer aux activités relevant de l'action climatique et aux manifestations visant la diffusion des connaissances sur le climat</li> </ul>

<sup>11</sup> Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

<sup>12</sup> Fonds vert pour le climat (FVC).

Titre	AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets
 <p><b>Aspects normatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action commune de Koronivia pour l'agriculture</li> <li>Stratégie de la FAO en matière de changement climatique</li> <li>Contribution de la FAO à l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence</li> <li>Publication de la FAO: <i>Addressing the climate change and poverty nexus</i></li> <li>Activités menées par la FAO au titre de l'Accord de Paris</li> <li>Directives volontaires pour une gestion durable des sols (Partenariat mondial sur les sols)</li> <li>Partenariat de collaboration sur les forêts</li> </ul>
 <p><b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<p>La plupart des fonctions essentielles de la FAO sont applicables et seront prises en compte dans le programme; la combinaison fonctionnelle susceptible d'avoir le meilleur effet catalytique et de favoriser la transposition à grande échelle pour l'obtention d'un impact comprend les fonctions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer à l'échelle mondiale la visibilité et le rôle de premier plan de la FAO dans l'action climatique, notamment la participation à la concertation sur les politiques et le soutien des pays</li> <li>Lier le programme d'action pour le climat aux plans d'intervention et de redressement durable après covid-19</li> <li>Faciliter l'accès aux données, aux financements et aux outils relatifs au climat pour renforcer les capacités des pays et leurs actions</li> <li>Développer les partenariats et améliorer la vulgarisation et la communication pour diffuser plus largement les connaissances et accroître l'impact</li> </ul>
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de pratiques, de politiques et de programmes agricoles à l'appui de la résilience face aux aléas climatiques, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets qui contribuent à la réalisation des cibles des ODD favorisant la transformation et la résilience des systèmes agroalimentaires en vue de concrétiser la durabilité et les objectifs de l'Accord de Paris</li> <li>Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>Le programme tiendra compte des compromis et des synergies entre, d'une part, les actions à mener pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et les ODD et, d'autre part, les actions contribuant aux <i>quatre améliorations</i> définies par la FAO. Par exemple, les arbitrages liés au coût d'une alimentation saine, à l'eau, au sol et à la biodiversité et les synergies et les liens entre les actions concernant le climat, la faim et la pauvreté, ainsi qu'avec d'autres programmes proposés, seront examinés pour contrôler que ces actions se complètent et ne créent pas de risque supplémentaire.</p>

Titre	AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets
 <p>Risques et atténuation des risques</p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'action climatique n'est que faiblement prioritaire dans les programmes nationaux et les programmes de redressement en raison de la crise économique et d'une mauvaise évaluation de l'urgence.</li> <li>2. L'Action commune de Koronivia pour l'agriculture n'est pas prolongée ou ne fait pas l'objet d'un suivi en 2021 pendant la COP26<sup>13</sup>, et les systèmes agroalimentaires perdent de leur importance dans le programme pour le climat.</li> <li>3. Le financement climatique destiné aux systèmes agroalimentaires est réalloué à d'autres thèmes au titre des priorités et des politiques de financement.</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibiliser à la crise climatique et à la nécessité de prendre des mesures urgentes pour éviter les évolutions négatives, susceptibles de devenir irréversibles, dans les systèmes agroalimentaires, et collaborer avec des partenaires externes pour concevoir des mesures concrètes</li> <li>2. Participer activement aux processus de la CCNUCC<sup>14</sup> et de l'Accord de Paris et continuer à participer aux débats techniques et politiques pour faire entendre les préoccupations relatives au secteur agroalimentaire, en collaboration avec les pays et les autres principales parties prenantes</li> <li>3. Travailler avec les donateurs bilatéraux et les investisseurs pour mettre en avant la sécurité alimentaire et l'agriculture tout en s'attaquant aux problèmes liés à la durabilité</li> </ol>

<sup>13</sup> Vingt-sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

<sup>14</sup> Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Titre	
<b>AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables</b>	
<b>Problème</b>	Les systèmes alimentaires sont dysfonctionnels et conduisent à un appauvrissement de la biodiversité, à l'amplification des changements climatiques, à la contamination de l'eau et à la pollution de l'air, mais aussi à une utilisation non durable des ressources biologiques.
<b>Résultante</b>	Promotion d'une bioéconomie qui trouve le point d'équilibre entre valeur économique, protection sociale et viabilité écologique par la formulation et la mise en œuvre de politiques et de pratiques intégrées fondées sur des données concrètes dans les microenvironnements et les macroenvironnements, en appliquant de nouvelles solutions dans les domaines technologiques et sociaux et au sein de l'Organisation
<b>Cibles des ODD</b>	12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles 12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
<b>Indicateurs des ODD</b>	12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB 12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB 12.4.2 a) Production de déchets dangereux par habitant et b) proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement 12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés
 <b>Accélérateurs</b>	<p> <b>Technologies:</b> solutions biologiques, numériques et techniques validées sur le plan scientifique visant à renforcer la résilience de la production et des approvisionnements alimentaires à l'échelle locale et régionale afin de contribuer à la circularité et à l'utilisation durable des ressources naturelles</p> <p> <b>Innovation:</b> solutions novatrices d'origine biologique, grâce auxquelles on peut augmenter la productivité, protéger la santé et préserver les écosystèmes naturels</p> <p> <b>Données:</b> suivi des bioéconomies durables à l'aide d'une série d'indicateurs et de méthodes harmonisée à l'échelle mondiale, notamment par la mise en œuvre intégrale du cadre de comptabilité du capital naturel pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche et l'économie au sens large, en tant qu'outil permettant de mesurer les évolutions des stocks de capital naturel à différentes échelles territoriales et de comptabiliser leur valeur au regard des services écosystémiques rendus</p> <p> <b>Compléments:</b> renforcement des institutions et des capacités en matière d'étude d'impact et d'arbitrages pour ce qui est des décisions relatives aux politiques et aux investissements, augmentation des investissements publics et des partenariats dans la recherche et l'innovation, et promotion d'infrastructures et d'activités éducatives ouvertes à tous en faveur de la bioéconomie</p>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner accès à des données, à des informations et à des connaissances sur les coûts environnementaux et sociaux dans les systèmes agroalimentaires</li> <li>• Intégrer les avantages du développement durable et les arbitrages connexes dans les politiques, les stratégies et les instruments normatifs portant sur la bioéconomie circulaire durable</li> <li>• Lier la recherche-développement aux industries agroalimentaires</li> <li>• Créer des partenariats et favoriser l'échange de connaissances entre gouvernements, partenaires de développement, société civile et secteur privé aux niveaux mondial, régional et national et donner des informations sur la bioéconomie circulaire durable pour l'alimentation et l'agriculture</li> <li>• Informer les consommateurs des incitations économiques en faveur de la bioéconomie</li> <li>• Limiter la pollution issue des déchets des systèmes agroalimentaires et promouvoir leur gestion durable</li> </ul>
 <b>Aspects normatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique</li> <li>• Code de conduite international sur la gestion des pesticides</li> </ul>

Titre AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)</li> <li>• Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais</li> <li>• Éléments des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm relatifs à la viabilité des systèmes agroalimentaires</li> <li>• Principes et critères ambitieux de la bioéconomie durable</li> </ul>
 <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rassembler, analyser et contrôler les données et les informations sur les avantages et les risques et en améliorer l'accès, afin de contribuer à l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans relatifs à la bioéconomie et d'évaluer leurs résultats à l'aune des principes et critères ambitieux du développement durable</li> <li>• Faciliter, promouvoir et appuyer le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial, régional et national entre gouvernements, partenaires de développement, société civile/consommateurs et secteur privé aux échelles mondiale (ISBWG<sup>15</sup>, IACGB), régionale (Pacte vert pour l'Europe, IBF<sup>16</sup>) et nationale, dans le but de créer des partenariats sur la bioéconomie circulaire durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition</li> <li>• Aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des accords internationaux, des codes de conduite et des normes techniques visant à prévenir et à réduire les sources ponctuelles et diffuses de pollution de l'air, des sols, des eaux superficielles et des océans, dans le cadre des priorités de production et de consommation durables inscrites dans les politiques, stratégies et plans relatifs à la bioéconomie</li> <li>• Renforcer les capacités nationales et régionales de sorte à participer aux programmes mondiaux de recherche-développement dans plusieurs domaines de pointe (par exemple les aliments nouveaux, l'agriculture urbaine verte durable et l'aquaculture durable)</li> <li>• Rassembler et diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques en matière de bioéconomie circulaire durable, avec un accent sur les systèmes agroalimentaires, et en améliorer l'assimilation, en aidant les pays à créer un environnement propice à un transfert de technologies de rupture</li> <li>• Faciliter le développement de partenariats public-privé en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'agriculture et du développement rural avec un accent sur la bioéconomie afin de prévenir la contamination de l'environnement et de gérer les contaminants environnementaux, notamment les plastiques agricoles</li> <li>• Informer et communiquer aux niveaux national, régional et mondial afin de créer une base commune de connaissance et d'établir des objectifs communs relatifs à la bioéconomie chez les consommateurs</li> </ul>
 <b>Indicateurs relatifs aux produits</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la formulation et à la mise en œuvre de politiques et de pratiques intégrées fondées sur des éléments factuels dans les microenvironnements et les macroenvironnements, en utilisant des innovations dans les domaines technologique et social et au sein de l'Organisation afin de contribuer à la réalisation des cibles des ODD qui promeuvent une bioéconomie favorisant l'équilibre entre valeur économique, protection sociale et durabilité environnementale</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <b>Arbitrages</b>	<p>La bioéconomie consiste à appliquer les connaissances, les sciences, les innovations et les technologies axées sur la biologie avec l'objectif de renforcer les synergies et de limiter les arbitrages dans les systèmes agroalimentaires, ce qui rendra la production et la consommation plus durables. Les possibilités en matière d'arbitrages et de synergies que la bioéconomie vise à prendre en charge sont pluridimensionnelles et propres au contexte. Il s'agit notamment des oppositions entre la productivité agricole et la lutte contre le changement climatique, entre la productivité agricole et l'emploi, entre la récupération des nutriments des eaux usées et la santé humaine et la qualité du sol, et entre l'utilisation des terres et les services écosystémiques.</p>

<sup>15</sup> Groupe de travail international sur la bioéconomie durable (ISBWG); International Advisory Council on Global Bioeconomy (IACGB).

<sup>16</sup> International Bioeconomy Forum (IBF).

Titre	AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables
 <p data-bbox="119 562 300 651"><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p data-bbox="327 210 448 237"><b>▲ Risques:</b></p> <ol data-bbox="327 248 1425 622" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="327 248 1425 376">1. Du fait du manque de données empiriques sur les incidences et les compromis économiques, écologiques et sociaux relatifs à la bioéconomie, il est difficile d'intégrer les avantages et les arbitrages des politiques et des apports de la bioéconomie dans les stratégies et les programmes</li> <li data-bbox="327 387 1425 515">2. Le fait que les marchés s'emparent peu de la bioéconomie, la faible sensibilisation des consommateurs et les difficultés liées à la diffusion, à la transparence et à l'adoption des produits issus de la recherche et de l'innovation entraveront le développement de la bioéconomie circulaire</li> <li data-bbox="327 526 1425 622">3. Des pratiques de bioéconomie novatrices sont élaborées sans tenir dûment compte des intérêts des personnes extrêmement pauvres et des groupes les plus vulnérables, qui sont d'autant plus désavantagés</li> </ol> <p data-bbox="327 633 639 660"><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol data-bbox="327 672 1425 943" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="327 672 1425 768">1. Produire une analyse approfondie et organiser des activités de sensibilisation et de communication spécifiques adressées aux gouvernements des pays participants, qui les mettront en œuvre</li> <li data-bbox="327 779 1425 837">2. Faire part aux décideurs des enseignements tirés d'autres pays et d'entreprises afin de fournir des modèles à suivre</li> <li data-bbox="327 848 1425 943">3. Veiller à ce que les programmes de protection sociale dans la recherche-développement et l'appui aux entrepreneuses et aux jeunes entrepreneurs de la bioéconomie soient adaptés et bien conçus</li> </ol>

Titre	AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture
<b>Problème</b>	La santé et la biodiversité des écosystèmes sont indispensables pour la production alimentaire et les moyens d'existence ruraux. Pourtant, les secteurs de l'agriculture continuent de provoquer l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes, mettant en péril la réalisation de l'objectif Faim zéro, du Programme 2030 et des objectifs mondiaux des États Membres de la FAO.
<b>Résultante</b>	Préservation de la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture, et promotion de l'utilisation durable, de la conservation et de la restauration des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce et des services connexes grâce à l'adoption de politiques et de pratiques ciblées
<b>Cibles des ODD</b>	<p>2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale</p> <p>14.4 D'ici à 2020, régler efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques</p> <p>15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</p> <p>15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres</p> <p>15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable</p> <p>15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>2.5.1 (sous la responsabilité de la FAO) Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme</p> <p>2.5.2 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion des races locales considérées comme étant en danger d'extinction</p> <p>14.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable</p> <p>15.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre</p> <p>15.3.1 (avec la contribution de la FAO) Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre</p> <p>15.4.2 (sous la responsabilité de la FAO) Indice de couvert végétal montagneux</p> <p>15.6.1 (avec la contribution de la FAO) Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p> <b>Technologies:</b> accélérer l'utilisation des informations géospatiales fondées sur des technologies de pointe en vue de suivre les progrès accomplis et accroître le recours à des plateformes interactives de diffusion des connaissances</p> <p> <b>Innovation:</b> promouvoir l'innovation fondée sur des pratiques agricoles adaptées au contexte local et respectueuses de la biodiversité</p> <p> <b>Données:</b> collecter et diffuser davantage de données systématiques et ventilées au moyen des bases de données, des plateformes géospatiales et des publications phares de la FAO; établir un nouveau cadre de suivi de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes</p>

Titre	AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture
	<p> <b>Compléments:</b> fournir des analyses de données, des orientations sur les politiques et des instruments normatifs qui permettent d'intensifier la mise en place de mesures intégrées à tous les niveaux. Renforcer les capacités individuelles et collectives par l'intermédiaire des écoles pratiques d'agriculture de la FAO, de partenariats à parties prenantes multiples et d'autres approches fondées sur l'action collective</p>
<p><b>Principales composantes thématiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver les ressources génétiques et la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture</li> <li>• Garantir l'utilisation durable et la conservation des ressources naturelles au service de l'alimentation et des moyens d'existence</li> <li>• Transformer les systèmes agroalimentaires afin de prévenir l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes</li> <li>• Restaurer les écosystèmes terrestres et marins dégradés afin d'accroître la productivité agricole et alimentaire et d'améliorer les moyens d'existence des populations rurales</li> <li>• Aider les pays à mobiliser les fonds nécessaires pour intégrer les considérations liées à la biodiversité et à la restauration des écosystèmes dans les processus de planification et de mise en œuvre à l'échelle nationale</li> </ul>
<p> <b>Aspects normatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, et plan d'action connexe</li> <li>• Plans d'action mondiaux concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture</li> <li>• Rapports sur la situation mondiale de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, des forêts, des pêches et de l'aquaculture, des ressources en terres et en eau, des ressources en sols, de l'alimentation et de l'agriculture</li> <li>• Évaluation des ressources forestières mondiales</li> <li>• Codes de conduite, notamment concernant les pesticides, les engrais et la pêche responsable</li> <li>• Directives relatives à la gestion durable des forêts, de l'agriculture, des pêches, des sols et des eaux et à la remise en état des terres arides</li> <li>• Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA)</li> <li>• Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA); accords conclus au titre de l'article 15</li> </ul>
<p> <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données et informations sur les avantages socioéconomiques associés à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes</li> <li>• Élaboration de normes: poursuite de la collaboration avec la CDB<sup>17</sup> et dans le domaine de la biodiversité marine dans les ZHJN<sup>18</sup></li> <li>• Gouvernance et politiques: renforcer la volonté et l'engagement politiques en faveur de la création d'un environnement plus propice à la transformation des systèmes alimentaires et agricoles en vue de préserver la biodiversité et de prévenir et enrayer la dégradation des écosystèmes</li> <li>• Renforcement des capacités: fournir les connaissances et les orientations techniques nécessaires à l'intensification des interventions sur le terrain</li> <li>• Partenariats et coalitions: tirer parti des trois Décennies des Nations Unies – pour la restauration des écosystèmes, pour les sciences océaniques au service du développement durable et pour l'agriculture familiale – et renforcer les synergies entre elles</li> <li>• Activités de promotion et de communication: élaborer et mettre en œuvre une stratégie de diffusion d'informations concernant la biodiversité et les services écosystémiques pour l'alimentation et l'agriculture, et créer un mouvement mondial (#GenerationRestoration)</li> </ul>
<p> <b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à l'adoption de politiques et de pratiques ciblées contribuant à la réalisation des cibles des ODD qui favorisent la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et promeuvent l'utilisation durable, la conservation et la remise en état des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce, et des services qu'ils rendent</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des</li> </ol>

<sup>17</sup> Convention sur la diversité biologique.

<sup>18</sup> Zones hors juridiction nationale.

Titre	
<b>AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture</b>	
	ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)
 <b>Arbitrages</b>	Des compromis peuvent être faits entre la nécessité d'augmenter la productivité agricole et celle de protéger l'environnement. Des mesures seront prises pour assurer l'intégration de la biodiversité dans l'alimentation et l'agriculture, pour restaurer la productivité des écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce dégradés et pour faire en sorte que les questions environnementales soient pleinement prises en compte dans la transformation des systèmes agroalimentaires
 <b>Risques et atténuation des risques</b>	<p><b>▲ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Manque d'engagement politique à l'échelle nationale, aggravé par la crise économique liée à la covid-19, et participation insuffisante des entreprises privées, des agriculteurs, des éleveurs pastoraux, des pêcheurs et des utilisateurs des forêts</li> <li>2. Lacunes en matière de sécurisation foncière et de bonne gouvernance</li> <li>3. Manque d'accès aux financements, aux investissements, aux mesures d'incitation et aux marchés</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recueillir des éléments probants et susciter une prise de conscience de l'urgence de la situation au moyen d'une stratégie de communication mettant en avant les avantages économiques liés à la restauration des écosystèmes et à la gestion durable de la biodiversité</li> <li>2. Poursuivre les travaux menés par la FAO visant à promouvoir les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers ainsi que les filières agricoles licites et durables</li> <li>3. En plus des mesures formulées ci-dessus, poursuivre le dialogue avec les partenaires partageant la même vision (Caisse du Fonds pour l'environnement mondial [huitième reconstitution] et Pacte vert pour l'Europe, par exemple), le secteur privé et des banques d'investissement</li> </ol>

Titre	
<b>AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables</b>	
<b>Problème</b>	La population urbaine devrait augmenter et représenter 68 pour cent de la population mondiale d'ici à 2050, et plus de 90 pour cent de cette croissance est attendue dans les pays en développement. La demande d'aliments et de services essentiels croît dans les zones urbaines et s'accompagne d'une augmentation des niveaux de malnutrition et des pressions sur les ressources nationales, alors que les autorités locales et autres acteurs locaux des systèmes agroalimentaires sont insuffisamment reconnus comme les agents fondamentaux de la transition vers des systèmes agroalimentaires urbains et périurbains solides, inclusifs et durables.
<b>Résultante</b>	Transition vers des systèmes agroalimentaires urbains et périurbains plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent de s'attaquer à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition dans les zones urbaines, qui favorisent une bonne alimentation et qui catalysent une transformation rurale inclusive et durable tout en préservant la base de ressources naturelles qui les sous-tend, encouragée par l'adoption de politiques et de programmes d'appui, ainsi que par la mise en place et la transposition à plus grande échelle de mesures et d'investissements par les parties prenantes nationales et locales
<b>Cibles des ODD</b>	1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 USD par jour) 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante 11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale 12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement
<b>Indicateurs des ODD</b>	1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale) 2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation 2.1.2 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES) 11.a.1 Nombre de pays ayant adopté une politique urbaine nationale ou un plan de développement régional qui a) tient compte de la dynamique des populations, b) vise à l'équilibre du développement territorial et c) élargisse la marge de manœuvre budgétaire locale 12.1.1 Nombre de pays élaborant, adoptant ou mettant en œuvre des politiques d'appui à la transition vers des modes de consommation et de production durables
<b>Accélérateurs</b> 	<p> <b>Technologies:</b> innovations techniques visant à raccourcir et/ou à simplifier la chaîne d'approvisionnement et à réduire les pertes et gaspillages de nourriture; Système d'information géographique (SIG) au service de l'analyse des systèmes agroalimentaires urbains</p> <p> <b>Innovation:</b> innovation institutionnelle aux fins de l'établissement d'un réseau des villes et d'échanges de ville à ville; intensification de l'apprentissage en ligne et renforcement des capacités numériques; mobilisation et participation des parties prenantes, en tant qu'éléments moteurs de l'innovation</p> <p> <b>Données:</b> Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main, alimentée par des données administratives des autorités locales et des données d'enquête tirées de projets intéressant les systèmes agroalimentaires</p> <p> <b>Compléments:</b> mécanismes de gouvernance des systèmes alimentaires urbains à la fois innovants et fondés sur des données probantes, aux fins d'un suivi transparent, d'une coordination multisectorielle et d'une prise de décisions inclusive; capacités techniques au service des autorités municipales et nationales aux fins de la planification des systèmes agroalimentaires et de la définition et de la gestion des risques pluridimensionnels, des éléments déclencheurs et des interventions institutionnelles</p>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à une meilleure compréhension des facteurs déterminants et de la structure des systèmes agroalimentaires urbains, notamment des inégalités dans l'accès à la nourriture, de l'environnement alimentaire, de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, des liens entre les</li> </ul>

Titre	
	<p><b>AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables</b></p> <p>milieux urbains et ruraux, des dimensions territoriales et des risques et des vulnérabilités face aux chocs et aux stress</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les capacités des gouvernements locaux et nationaux aux fins de l'intégration du développement des systèmes agroalimentaires urbains et de la nutrition dans les politiques urbaines et dans les cadres législatifs, réglementaires et de planification à l'échelle locale et nationale</li> <li>Faciliter l'établissement de mécanismes de gouvernance et de coordination dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition (par exemple des conseils chargés des politiques alimentaires)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir techniquement la promotion de l'innovation, des technologies durables et des investissements tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, notamment l'agriculture urbaine et périurbaine, les environnements alimentaires, les achats publics d'aliments et la réduction et la gestion des gaspillages de nourriture, en appliquant des approches visant à transformer les rapports entre les femmes et les hommes</li> <li>Soutenir les échanges de ville à ville sur les politiques, la planification et les mesures prises dans le domaine de l'alimentation urbaine, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire</li> </ul>
 <p><b>Aspects normatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agenda alimentaire urbain et Plateforme des actions alimentaires urbaines</li> <li>Cadre d'action de la FAO pour l'alimentation en zone urbaine</li> <li>Cadre des indicateurs relatifs au Pacte de Milan sur les politiques alimentaires en milieu urbain</li> <li>Outils d'évaluation rapide des systèmes alimentaires urbains<sup>19</sup></li> <li>Collection d'instruments sur les systèmes alimentaires ville-région</li> <li>Module FAO de formation sur l'intégration de l'alimentation dans la planification urbaine<sup>20</sup></li> <li>Document d'orientation sur les systèmes alimentaires urbains et la pandémie de covid-19</li> </ul>
 <p><b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données, indicateurs et informations sur les systèmes agroalimentaires urbains (production, analyses, diffusion et ventilation appropriée)</li> <li>Dialogue inclusif sur les politiques, afin de faire entendre la voix des autorités locales et de combler le fossé entre gouvernance nationale et gouvernance locale</li> <li>Renforcement des capacités des parties prenantes au niveau infranational afin d'intégrer les systèmes agroalimentaires durables dans les politiques, programmes, plans et mesures prises au niveau local</li> <li>Établissement de partenariats et intensification des coalitions, notamment le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), les réseaux urbains internationaux et le Pacte de Milan sur les politiques alimentaires en milieu urbain</li> <li>Technologies faciles à exploiter par les autorités locales (par exemple la plateforme géospatiale sur les systèmes agroalimentaires urbains)</li> <li>Collaboration avec des banques de développement et le secteur privé afin de mobiliser des investissements</li> <li>Promotion des systèmes agroalimentaires urbains et du potentiel des gouvernements locaux au moyen de divers produits de communication</li> </ul>
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a promu l'adoption de politiques et de programmes porteurs, ainsi que l'amorce et la transposition à plus grande échelle, par les parties prenantes nationales et locales, de mesures et d'investissements qui contribuent à la réalisation des cibles des ODD aux fins de la transition vers des systèmes agroalimentaires urbains et périurbains plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent de lutter contre la pauvreté urbaine, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, favorisent les régimes alimentaires sains et catalysent une transformation rurale inclusive et durable</li> <li>Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>On peut s'attendre à des arbitrages (notamment intertemporels) entre les objectifs environnementaux et les objectifs de sécurité alimentaire en fonction du contexte et des groupes</p>

<sup>19</sup> Publication à venir.

<sup>20</sup> En cours d'élaboration.

Titre	AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables
	ciblés. Il est nécessaire d'instaurer des mesures de protection sociale, de renforcer les capacités et d'établir un cadre de décisions intégré pour parvenir à trouver des compromis.
 <p>Risques et atténuation des risques</p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Instabilité politique et capacités insuffisantes des autorités locales pour gérer la participation des acteurs locaux, notamment du secteur privé et des organisations de la société civile, en vue de l'établissement de mécanismes de gouvernance alimentaire</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promouvoir l'inclusion, le dialogue et la recherche de consensus en amont entre les parties prenantes nationales et locales concernées dans le cadre de la conception du programme, en mettant en place une communication stratégique, en mobilisant des chefs de file et en formant des alliances avec de multiples acteurs</li> <li>2. Établir une communication stratégique, trouver des chefs de file et nouer des alliances avec de multiples acteurs</li> </ol>

## Chapitre 4: Amélioration en matière de conditions de vie



### AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE VIE

*Promouvoir une croissance économique inclusive en réduisant les inégalités (entre zones urbaines et zones rurales, pays riches et pays pauvres, hommes et femmes)*

Indicateurs des ODD servant à mesurer l'impact	1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)
	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge
	1.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes
	1.5.2 (avec la contribution de la FAO) Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB)
	2.3.2 (sous la responsabilité de la FAO) Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone
	2.a.1 (sous la responsabilité de la FAO) Indice d'orientation agricole des dépenses publiques
	5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence
	5.a.1 (sous la responsabilité de la FAO) a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit
	5.a.2 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres
	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population
10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap	
16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause	

AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	 
AV 2: Transformation rurale inclusive	   
AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	  
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	 
AV 5: Initiative Main dans la main	  
AV 6: Accroissement des investissements	   

Titre	AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales
Problème	Les femmes rurales jouent un rôle crucial dans l'agriculture, la transformation rurale et le renforcement de la résilience, mais, par rapport aux hommes, elles sont confrontées à davantage d'obstacles pour accéder aux ressources productives, aux actifs, aux services, aux technologies, aux marchés, aux emplois décents et à la protection sociale; elles ont des charges de travail excessives en raison de leurs multiples rôles dans la production, au sein de leur foyer et dans leur communauté; les normes sociales discriminantes limitent leur participation à la vie publique, leur liberté de choix et leur mobilité.
Résultante	Les femmes ont les mêmes droits, le même accès aux ressources et le même contrôle de ces ressources que les hommes, ainsi que le même accès aux services, aux technologies, aux institutions, aux possibilités économiques et à la prise de décision; les lois et les pratiques discriminantes ont été

Titre	AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales
	éliminées au moyen de politiques, de stratégies, de programmes et de cadres juridiques qui tiennent compte des questions de genre
Cibles des ODD	<p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs agroalimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles</p> <p>5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne</p> <p>5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent</p> <p>5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national</p>
Indicateurs des ODD	<p>2.3.2 (sous la responsabilité de la FAO) Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone</p> <p>5.a.1 (sous la responsabilité de la FAO) a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit</p> <p>5.a.2 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres</p> <p>5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes</p> <p>5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence</p>
 Accélérateurs	<p><b>Technologies:</b> les technologies numériques et autres technologies informatiques qui favorisent l'autonomie économique, politique et sociale des femmes</p> <p><b>Innovation:</b> les innovations institutionnelles et sociales qui promeuvent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en prenant en compte leurs besoins et leurs priorités spécifiques</p> <p><b>Données:</b> davantage de statistiques ventilées par sexe afin d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles dans des domaines tels que l'accès des femmes aux ressources naturelles et productives et leur contrôle par les femmes, l'autonomisation des femmes, les disparités entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'emploi rural, l'accès aux services et l'utilisation du temps</p> <p><b>Compléments:</b> renforcer les analyses de la gouvernance afin de recenser les obstacles liés aux institutions et à l'économie politique, ainsi que les stratégies en matière de réformes politiques et de constitution de coalitions qui visent à promouvoir et à soutenir une transformation rurale inclusive et propice à l'égalité des genres</p>
Principales composantes thématiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'autonomisation économique des femmes rurales au moyen du travail décent et de l'accès aux marchés</li> <li>• Faire mieux entendre la voix des femmes et faire en sorte qu'elles exercent davantage de responsabilités et qu'elles participent aux prises de décisions dans les institutions et les organisations rurales</li> <li>• Promouvoir l'égalité des droits, l'accès aux ressources naturelles et productives et le contrôle de ces ressources</li> <li>• Réduire la charge de travail des femmes</li> <li>• Promouvoir l'adoption d'approches porteuses de transformation en matière de genre dans les systèmes agroalimentaires ruraux, périurbains et urbains</li> </ul>
 Aspects normatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale</li> <li>• Principes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires</li> </ul>

Titre	AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale)</li> <li>• <i>Développer des chaînes de valeur sensibles au genre – Cadre d'orientation</i> (publication de la FAO, 2017)</li> <li>• Politique de la FAO sur l'égalité des genres (titre actuel: «Politique sur l'égalité des sexes», document en cours de révision); Cadre de la FAO relatif à la pauvreté rurale extrême</li> <li>• Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes: recommandation générale n° 34 sur les droits des femmes rurales</li> <li>• Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes</li> <li>• Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles</li> </ul>
 <p><b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'éléments factuels, de connaissances et de données ventilées par sexe afin de recenser les disparités entre les femmes et les hommes, d'étayer les politiques et les programmes et de mesurer les résultats</li> <li>• Prêter un appui stratégique et technique aux cadres politiques, juridiques et d'investissement tenant compte des questions de genre qui régissent le secteur agricole</li> <li>• Renforcer les capacités afin d'améliorer les compétences techniques, entrepreneuriales et commerciales des femmes; promouvoir les technologies et les pratiques agricoles adaptées aux femmes et économes en main d'œuvre; renforcer la participation des femmes rurales et leur faire exercer plus de responsabilités; renforcer les capacités des institutions et des organisations à prendre des mesures qui tiennent compte de l'égalité des genres</li> <li>• Nouer des partenariats avec les parties prenantes nationales et les autres acteurs du développement, afin de renforcer les effets du Programme et encourager l'adoption d'approches favorisant l'autonomisation socioéconomique des femmes rurales</li> <li>• Mener des activités de promotion et de communication visant à favoriser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et peser dans les débats portant sur le rôle des femmes dans l'agriculture durable et la transformation rurale</li> </ul>
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à des politiques, des stratégies, des programmes et des cadres juridiques tenant compte des questions de genre afin de contribuer à la réalisation des cibles des ODD qui portent sur l'égalité des droits entre femmes et hommes, l'accès des femmes aux ressources, aux services, aux technologies, aux institutions, aux débouchés économiques et à la prise de décision, et leur pouvoir dans ces domaines, et l'élimination des lois et des pratiques discriminatoires</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>On peut s'attendre à devoir réaliser des arbitrages dans certains contextes, par exemple entre le temps que les femmes rurales consacrent aux activités économiques et leurs autres rôles et responsabilités, qui risquent d'accroître leur charge de travail. Des politiques et des interventions seront mises en œuvre pour limiter ces arbitrages.</p>

Titre	AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales
 <p data-bbox="119 544 300 633">Risques et atténuation des risques</p>	<p data-bbox="327 210 448 237">▲ <b>Risques:</b></p> <ol data-bbox="327 244 1390 450" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="327 244 1390 309">1. Absence d'engagement politique en faveur de l'égalité des genres et manque de capacités et d'expertise au niveau national sur les questions de genre</li> <li data-bbox="327 315 1390 342">2. L'autonomisation économique des femmes peut entraîner des violences fondées sur le genre</li> <li data-bbox="327 349 1390 450">3. Les femmes sont encore plus marginalisées en raison de crises liées aux fluctuations économiques, au changement climatique, aux catastrophes naturelles, aux pandémies et aux conflits</li> </ol> <p data-bbox="327 456 638 483">🌈 <b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ol data-bbox="327 490 1430 904" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="327 490 1430 591">1. Prôner l'égalité des genres aux côtés de la société civile et des organisations non gouvernementales et renforcer les capacités à formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer des politiques et des programmes tenant compte des questions de genre au niveau national</li> <li data-bbox="327 598 1430 730">2. Promouvoir les approches porteuses de transformation en matière d'égalité des genres et mobiliser les hommes, les garçons et les personnes dépositaires des normes, afin de faire reculer les violences à l'égard des femmes et des filles<sup>21</sup>, et mettre en place des mécanismes permettant de faire remonter l'information et de présenter des doléances</li> <li data-bbox="327 736 1430 904">3. Renforcer les capacités des décideurs à prendre en compte les risques liés au genre auxquels sont confrontées les femmes, introduire des technologies et des pratiques qui favorisent la résilience face aux aléas climatique, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets et renforcer la participation des femmes aux programmes et aux projets de redressement</li> </ol>

<sup>21</sup> Ou violences fondées sur le genre.

Titre	AV 2: Transformation rurale inclusive
<b>Problème</b>	Les moyens d'existence des populations rurales dépendent des systèmes agroalimentaires, or ces populations sont confrontées à de profondes inégalités en matière d'éducation, d'emploi et d'accès aux actifs, aux ressources et aux services, et ne participent pas suffisamment ni équitablement aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décision.
<b>Résultante</b>	La transformation et la relance inclusives des zones rurales, garantissant la participation équitable des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés et assurant à ces derniers la part d'avantages qui leur revient, sont accélérées par la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes ciblés
<b>Cibles des ODD</b>	<p>1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 USD par jour)</p> <p>8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers</p> <p>8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</p> <p>10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable</p> <p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</p> <p>10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées</p> <p>14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)</p> <p>8.3.1 Proportion de l'emploi informel, par secteur et par sexe</p> <p>8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés, par sexe, âge, profession, et situation au regard du handicap</p> <p>8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap</p> <p>10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population</p> <p>10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap</p> <p>10.7.2 Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées</p> <p>14.b.1 (sous la responsabilité de la FAO) Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> il est possible de stimuler une transformation rurale inclusive en s'attaquant aux problèmes rencontrés par les personnes pauvres, marginalisées et vulnérables pour accéder aux technologies et les adopter</p> <p><b>Innovation:</b> outils, plateformes et renforcement des capacités au service de l'innovation institutionnelle et sociale, visant à promouvoir l'inclusion et l'autonomisation; accès des personnes pauvres et vulnérables à l'innovation; et innovation de nature à attirer les jeunes dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture</p> <p><b>Données:</b> production et analyse de données agroclimatiques, environnementales, économiques et démographiques concernant les zones rurales, à l'appui de la détermination des contraintes, des obstacles et des résultats aux fins de la promotion d'un développement rural inclusif</p> <p><b>Compléments:</b> améliorer l'analyse et la transparence de la gouvernance (dans les institutions et en matière d'économie politique) pour définir les réformes institutionnelles favorables à la représentation, à l'expression et à la participation des personnes pauvres et marginalisées, à titre individuel ou collectif; investir dans le capital humain et les compétences; et garantir l'accès aux ressources productives</p>

Titre	AV 2: Transformation rurale inclusive
<p><b>Principales composantes thématiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre les systèmes agroalimentaires et les zones rurales plus attrayants pour les jeunes</li> <li>• Encourager l'adoption d'approches multisectorielles et territoriales dans les politiques et les programmes de lutte contre la pauvreté, de lutte contre la faim et de développement rural</li> <li>• Promouvoir l'action collective et la participation ainsi que les institutions et organisations inclusives</li> <li>• Soutenir l'entrepreneuriat agricole ainsi que les microentreprises et PME agricoles<sup>22</sup>, l'investissement responsable et le développement des filières agroalimentaires inclusives</li> <li>• Appuyer la diversification des revenus et le travail décent dans les filières agricoles</li> <li>• Améliorer et étendre l'accès à la protection sociale</li> </ul>
<p> <b>Aspects normatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires</li> <li>• Directives de la FAO d'application volontaire (par exemple, directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts; directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale); Code de conduite pour une pêche responsable</li> <li>• Cadres de la FAO relatifs à la migration, à l'élimination du travail des enfants dans le secteur agricole, à l'extrême pauvreté en milieu rural, à la protection sociale, et à la façon de donner aux jeunes les moyens de participer aux investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires</li> <li>• Politique de la FAO sur l'égalité des genres (titre actuel «Politique sur l'égalité des sexes», document en cours de révision) et Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux</li> <li>• Démarche territoriale participative et négociée (DTPN) mise au point par la FAO</li> <li>• Plan d'action mondial de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028)</li> </ul>
<p> <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir et mettre en place des politiques, des stratégies, des programmes et des structures de gouvernance multisectoriels pour un développement rural respectueux de l'environnement et contribuant à la lutte contre la pauvreté et contre la faim, et appuyer la conduite d'un dialogue multipartite participatif sur les politiques</li> <li>• Mettre à disposition et utiliser des données et des statistiques pour mieux comprendre les moyens d'existence des ruraux pauvres, les contraintes, les obstacles et les vulnérabilités auxquels ils sont confrontés, et le fonctionnement des marchés de l'emploi et des filières</li> <li>• Renforcer les capacités des populations rurales, notamment les jeunes (femmes et hommes) pour améliorer leurs compétences et leur permettre de s'intégrer plus facilement dans les systèmes agroalimentaires durables et d'en retirer des avantages</li> <li>• Dans le cadre de partenariats, rassembler les parties prenantes afin qu'elles contribuent conjointement à une transformation rurale inclusive en prise sur le contexte et les besoins spécifiques</li> </ul>
<p> <b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à des politiques, des stratégies et des programmes ciblés afin de contribuer à la réalisation des cibles des ODD qui visent à accélérer la transformation inclusive et la revitalisation des zones rurales de sorte que les populations pauvres, vulnérables et marginalisées puissent participer équitablement et en tirer des avantages</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
<p> <b>Arbitrages</b></p>	<p>Pour évaluer les compromis résultant de la mise en œuvre des politiques et des investissements, il conviendra d'équilibrer la structuration formelle, le regroupement et la spécialisation des entreprises; les pratiques à forte intensité de main-d'œuvre, les pratiques permettant d'alléger la charge de travail et les pratiques contribuant à améliorer la productivité, comme la numérisation et l'automatisation, et l'intégration économique des personnes pauvres et vulnérables.</p>

<sup>22</sup> Petites et moyennes entreprises (PME).

Titre	AV 2: Transformation rurale inclusive
 <p data-bbox="119 555 300 645"><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p data-bbox="325 219 448 248"><b>⚠ Risques:</b></p> <ol data-bbox="325 253 1412 459" style="list-style-type: none"> <li>1. Évolution défavorable des priorités politiques du gouvernement, des allocations budgétaires et des contraintes financières et environnement peu propice au développement des filières agroalimentaires</li> <li>2. Faible mobilisation des parties prenantes de la filière et des investisseurs</li> <li>3. Pandémie sanitaire, conflits, dégradation des écosystèmes et catastrophes naturelles/changement climatique</li> </ol> <p data-bbox="325 465 638 495"><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol data-bbox="325 499 1428 918" style="list-style-type: none"> <li>1. Communiquer sur la façon dont la protection sociale, le travail décent et les investissements responsables contribuent à la réduction de la pauvreté, à la stabilité sociopolitique et à la croissance durable; plaider pour un engagement du gouvernement à l'égard de la mise en place des infrastructures, des services et des mécanismes institutionnels et de gouvernance nécessaires dans les zones rurales; et associer le secteur privé et les organisations de producteurs à la promotion de l'entrepreneuriat et des activités à visée commerciale</li> <li>2. Promouvoir les approches viables sur le plan commercial et les approches axées sur le marché, encourager la collaboration public-privé, faciliter la mise en commun des meilleures pratiques et faire comprendre qu'une gestion responsable permet de réduire les risques de l'entreprise</li> <li>3. Adopter des plans de réduction et d'atténuation des risques, et intégrer des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, y compris la protection sociale</li> </ol>

Titre	AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires
<b>Problème</b>	En 2019, 135 millions de personnes dans 55 pays étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë et quelque 183 millions d'autres risquaient de basculer dans une crise ou pire encore. Les populations en situation d'insécurité alimentaire aiguë, en raison de conflits, de phénomènes météorologiques extrêmes, de ravageurs ou de maladies transfrontières des animaux ou des plantes, de chocs économiques ou d'une combinaison de ces facteurs, ont besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle d'urgence et d'un soutien immédiat de leurs moyens d'existence.
<b>Résultante</b>	Les pays confrontés à une insécurité alimentaire aiguë, ou risquant de l'être, reçoivent une assistance d'urgence à l'appui des moyens d'existence et de la nutrition et, dans le cadre d'une approche axée sur l'interface entre aide humanitaire et développement, compte tenu de la contribution que celle-ci peut apporter à la paix, leurs populations sont dotées des capacités nécessaires pour mieux surmonter et gérer les chocs et les risques à l'avenir
<b>Cibles des ODD</b>	<p>1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p> <p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p> <p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs agroalimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles</p> <p>16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>1.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes</p> <p>1.5.2 (avec la contribution de la FAO) Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB)</p> <p>1.5.3 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe</p> <p>1.5.4 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe</p> <p>2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>2.1.2 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)</p> <p>2.2.1 Prévalence du retard de croissance</p> <p>2.2.2 Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)</p> <p>2.3.2 (sous la responsabilité de la FAO) Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone</p> <p>16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p> <b>Technologies:</b> améliorer la rapidité et la qualité des interventions dans les contextes humanitaires en recourant aux technologies numériques de dernière génération</p> <p> <b>Innovation:</b> innover en conjuguant l'information sur les risques, le redressement durable et la transposition à grande échelle des outils, pour stimuler la conduite d'interventions en temps utile à l'appui du relèvement</p> <p> <b>Données:</b> produire des données et les analyser rapidement tout au long du système agroalimentaire pour étayer les activités de préparation, les systèmes d'alerte rapide, les actions préventives et les interventions d'urgence</p> <p> <b>Compléments:</b> promouvoir la conduite en temps voulu d'interventions d'urgence efficaces et durables, en recensant et en renforçant les capacités existantes et en promouvant l'adaptation au</p>

Titre	AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires
	contexte local grâce au développement du capital humain et au renforcement institutionnel des mécanismes locaux de mise en œuvre
<p><b>Principales composantes thématiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de mesures de préparation avant la survenue des risques et dangers potentiels</li> <li>Conduite d'actions anticipées inclusives et équitables sur la base des informations et de la planification prévisionnelles</li> <li>Conduite d'une intervention d'urgence efficace aux échelles locale, nationale et internationale pour venir en aide aux populations touchées</li> <li>Contribution au maintien de la paix et à la prévention des conflits au niveau local dans les contextes humanitaires</li> <li>Intégration du renforcement de la résilience à long terme dans les activités humanitaires afin d'améliorer la résistance aux chocs futurs, de réduire les risques à l'avenir et de préserver les résultats obtenus en matière de développement</li> </ul>
<p><b>Aspects normatifs</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réseau mondial contre les crises alimentaires: Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020</li> <li>Rapport sur l'incidence des catastrophes et des crises sur l'agriculture et sur la sécurité alimentaire</li> <li><i>Early warning analysis of acute food insecurity hotspots</i> (publication FAO-PAM, 2020)</li> <li><i>Applying an inclusive and equitable approach to anticipatory action</i> (publication de la FAO, 2020)</li> <li>Clinique de programmation: pour concevoir des interventions sensibles aux conflits (publication de la FAO, 2019)</li> <li>Guide du praticien – Étude sur la sécurité semencière (publication de la FAO, 2015)</li> <li><i>Fisheries and aquaculture emergency response guidance</i> (publication de la FAO, 2014)</li> <li>Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (publication de la FAO, 2015)</li> <li><i>Social protection and resilience: supporting livelihoods in protracted crises and in fragile and humanitarian contexts</i> (note d'information de la FAO, 2017)</li> <li><i>FAO and Cash+ How to maximize the impacts of cash transfers</i> (publication de la FAO, 2018)</li> </ul>
<p><b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre des interventions d'urgence tirant parti des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques les plus récentes</li> <li>Produire des données et des informations sur les contextes et les effets des crises pour appuyer la conduite d'interventions d'urgence fondées sur des éléments concrets</li> <li>Sensibiliser aux besoins liés à l'alimentation et à l'agriculture et fournir des informations à ce sujet dans le contexte du module mondial de la sécurité alimentaire pour appuyer les processus d'appel humanitaire et les interventions d'urgence de la FAO</li> <li>Renforcer les capacités concernant les activités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise fondées sur des éléments concrets, en améliorant l'adaptation au contexte local et l'inclusion, et notamment l'autonomisation des femmes</li> <li>Promouvoir l'établissement de partenariats pour mettre en œuvre des interventions d'urgence efficaces en encourageant l'adoption d'une approche axée sur l'interface entre aide humanitaire et développement, compte tenu de la contribution que celle-ci peut apporter à la paix</li> <li>Stimuler le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial, régional et national, comme dans le cadre du Réseau mondial contre les crises alimentaires</li> <li>Promouvoir et continuer à élaborer des normes techniques et des rapports phares visant à améliorer l'efficacité des interventions d'urgence dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture</li> <li>Contribution à des interventions humanitaires efficaces en codirigeant (avec le PAM) le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire du Comité permanent interorganisations</li> </ul>
<p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>Nombre de CPP/pays confrontés à une insécurité alimentaire aiguë, ou risquant de l'être, dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD au moyen d'une assistance d'urgence au service des moyens d'existence et de la nutrition et, dans le cadre d'une approche axée sur l'interface entre aide humanitaire et développement, compte tenu de la contribution que celle-ci peut apporter à la paix, a doté leurs populations des capacités nécessaires pour mieux surmonter et gérer les chocs et les risques à l'avenir</li> <li>Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>

Titre	AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires
 <p>Arbitrages</p>	<p>Les arbitrages seront inévitables du fait de l'accroissement des besoins, alors que l'ampleur et le niveau des interventions dépendent de la disponibilité en temps voulu de financements pluriannuels flexibles et fiables. Pour limiter les compromis autant que possible, le Programme s'attaquera aux causes profondes de la vulnérabilité au moyen de changements porteurs de transformation, en intervenant dans les dimensions sociale, économique et environnementale de l'aide humanitaire et du développement durable d'une manière inclusive et équitable. Les interventions d'urgence doivent être conduites avec la participation des communautés et des institutions locales connaissant parfaitement les contextes particuliers pour que l'on puisse comprendre l'ampleur des compromis et optimiser les synergies.</p>
 <p>Risques et atténuation des risques</p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le manque de financement régulier mis à disposition en temps voulu à moyen et à long termes limite la capacité à intensifier l'intervention</li> <li>2. Il est impossible d'atteindre les zones difficiles d'accès</li> <li>3. Les personnes les plus vulnérables et les femmes et les hommes particulièrement exposés aux risques, comme les populations autochtones, les personnes âgées et les personnes handicapées, ne sont pas suffisamment associés aux programmes</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collaborer activement avec les partenaires pour solliciter et obtenir des financements pluriannuels flexibles et fiables permettant de renforcer durablement la résilience</li> <li>2. Établir une présence de longue durée dans le pays pour permettre à la FAO de comprendre en profondeur le contexte et d'interagir avec l'ensemble des acteurs</li> <li>3. Intervenir dans les dimensions sociale, économique et environnementale de l'aide humanitaire et du développement durable d'une manière inclusive et équitable, en faisant participer les communautés et les institutions locales connaissant bien les contextes particuliers</li> </ol>

Titre	AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients
<b>Problème</b>	Quelque 4,5 millions de personnes tirent leurs moyens d'existence de systèmes agroalimentaires qui sont exposés à une multiplicité de chocs et de facteurs de perturbation. En 2019, 8,9 pour cent de la population mondiale souffrait de la faim et environ 135 millions de personnes étaient confrontées à l'insécurité alimentaire aiguë, et la pandémie de covid-19 pourrait avoir fait basculer 83 millions à 132 millions de personnes dans la sous-alimentation en 2020.
<b>Résultante</b>	La résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence face aux chocs socioéconomiques et environnementaux est renforcée grâce à une meilleure compréhension des risques multiples et à l'établissement de mécanismes de gouvernance efficaces aux fins de la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité
<b>Cibles des ODD</b>	<p>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</p> <p>1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p> <p>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou de systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</p> <p>1.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes</p> <p>1.5.2 (avec la contribution de la FAO) Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB) (=11.5.2)</p> <p>1.5.3 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe</p> <p>1.5.4 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe</p> <p>2.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> utiliser les technologies aux fins de la résilience, à la fois chez les producteurs primaires et tout au long des chaînes de valeur alimentaires, afin de réduire les risques liés aux chocs et aux facteurs de perturbation; des technologies seront utilisées pour évaluer les risques et l'incertitude</p> <p><b>Innovation:</b> innover pour traduire la notion de résilience sur le plan opérationnel en adoptant une approche axée sur les systèmes agroalimentaires, et diffuser des informations de qualité en temps opportun aux fins de la gestion des risques et de l'atténuation de la vulnérabilité</p> <p><b>Données:</b> analyser l'insécurité alimentaire chronique et aiguë et définir des indicateurs pour mesurer la vulnérabilité et la résilience au niveau local ainsi que pour évaluer le fonctionnement global du système agroalimentaire à l'échelle nationale en vue d'éclairer l'élaboration des politiques et la prise de décisions</p> <p><b>Compléments:</b> renforcer le capital humain et rendre les institutions plus à même de repérer les risques et d'élaborer des politiques, des stratégies et des plans de gestion des risques concernant les dimensions sociale, économique et environnementale des systèmes agroalimentaires</p>
<b>Principales composantes thématiques</b>	Intervenir à tous les niveaux interdépendants des systèmes agroalimentaires – i) producteurs et travailleurs du secteur agroalimentaire, au sein et en dehors des exploitations; ii) entreprises; iii) personnes travaillant au sein et en dehors des exploitations agricoles; iv) chaînes d'approvisionnement alimentaire; v) réseaux alimentaires nationaux; vi) consommateurs (l'accent étant mis sur l'accès à une alimentation saine); vii) systèmes agroalimentaires –, en tenant compte des systèmes alimentaires et humanitaires et des écosystèmes dont ils dépendent, ce qui nécessitera d'améliorer la compréhension des risques multiples à ces différents niveaux; renforcer la résilience

Titre	AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients
	des systèmes agroalimentaires et des écosystèmes dont ils dépendent, pour éclairer la gouvernance et la prise de décisions tenant compte des risques multiples aux fins de la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité
 <p><b>Aspects normatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture</i> (éditions 2018 et 2020)</li> <li>• <i>L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde</i> (éditions 2017 et 2018)</li> <li>• Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020</li> <li>• Rapport sur l'incidence des catastrophes et des crises sur l'agriculture et sur la sécurité alimentaire</li> <li>• <i>Managing climate risks through Social Protection: Reducing poverty and building resilient agricultural livelihoods</i> (publication de la FAO et du Centre climatique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge [2019])</li> <li>• Clinique de programmation pour concevoir des interventions sensibles aux conflits (Guide à l'intention des facilitateurs, FAO, 2019)</li> <li>• <i>Guidelines for Increasing Access of Small-Scale Fisheries to Insurance Services in Asia – a Handbook for Insurance and Fisheries Stakeholders</i> (publication de la FAO, 2019)</li> <li>• Organisation du Système CGIAR</li> <li>• Cadre de la FAO en faveur d'une paix durable dans le contexte du Programme 2030</li> </ul>
 <p><b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rassembler des données en collaboration avec des institutions pilotées par les pays pour avoir une idée plus claire des risques multiples, réduire la fragilité des systèmes agroalimentaires et contribuer à renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable</li> <li>• Focaliser le renforcement des capacités sur l'abandon progressif de la gestion des chocs a posteriori au profit d'une gestion préventive fondée sur une meilleure compréhension des failles des systèmes agroalimentaires et des risques auxquels ils sont confrontés</li> <li>• Les composantes relatives aux partenariats et aux coalitions prévoient l'association de différents acteurs intervenant dans les systèmes et les secteurs agroalimentaires, ce qui favorise le dialogue sur les politiques à tous les niveaux et l'utilisation des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques</li> <li>• Fournir aux Membres des orientations normatives sur les cadres de réglementation, les stratégies d'investissement et l'affectation des ressources aux fins de la concrétisation des cibles 1.5 et 2.4 des ODD à l'échelle nationale</li> <li>• Les activités de promotion et de communication contribuent à faire progresser la réflexion au sujet de la résilience (la résilience de quoi, face à quoi et à quelles fins) pour faciliter la définition des risques</li> </ul>
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD afin d'améliorer la connaissance des différents risques et de promouvoir des mécanismes de gouvernance efficaces pour la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité permettant de renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence face aux chocs et aux facteurs de stress socioéconomiques et environnementaux</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	Promouvoir une action ciblée, conçue à partir de données complètes sur le rendement des investissements, les analyses coût-avantage et l'évaluation des arbitrages découlant des investissements, par la voie d'activités pluridisciplinaires, de dialogues avec les parties prenantes et de politiques et de règles d'assurance de la qualité et de protection fondées sur les activités normatives de la FAO, selon qu'il conviendra.
 <p><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>▲ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Manque de financements prévisibles, souples et disponibles en temps voulu, à moyen et long termes, destinés à combler les faiblesses sous-jacentes des systèmes agroalimentaires et à répondre aux besoins des communautés les plus vulnérables</li> <li>2. Les conditions favorables, la volonté politique et l'engagement multipartite aux différents échelons des systèmes agroalimentaires ne sont pas garantis</li> <li>3. Les communautés et les institutions et organisations locales ne sont pas suffisamment actives</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p>

Titre	AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients
	<ol style="list-style-type: none"><li data-bbox="320 215 1430 315">1. Mobiliser activement les partenaires et les inciter à fournir des financements pluriannuels, souples et fiables pour obtenir des résultats durables en matière de résilience et allouer des ressources aux pays et aux communautés les plus vulnérables sur la base de données concrètes</li><li data-bbox="320 315 1430 456">2. Repérer les goulets d'étranglement au niveau des points d'ancrage qui influent le plus sur la capacité qu'ont les personnes vulnérables de faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation et promouvoir une action ciblée fondée sur des données complètes concernant le rendement des investissements et les analyses coût-avantage</li><li data-bbox="320 456 1430 551">3. Assurer une présence durable dans les pays afin d'acquérir une connaissance approfondie du contexte, interagir avec tous les acteurs et faciliter l'accès aux financements au niveau local pour que le renforcement de la résilience soit induit par les communautés</li></ol>

Titre	AV 5: Initiative Main dans la main
<b>Problème</b>	Dans la plupart des pays à faible revenu et dans ceux qui connaissent des crises alimentaires, les moyens d'existence sont restreints par la faiblesse persistante de la productivité dans les systèmes de production agroalimentaire, l'accès insuffisant aux marchés, la faiblesse des capacités de gestion des processus complexes de transformation agricole et rurale et la capacité limitée à faire face à des marchés complexes et en évolution et à l'accélération du changement climatique.
<b>Résultante</b>	Accélération de la transformation agricole et du développement rural durable en ciblant les plus pauvres et les personnes qui souffrent de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies et en réunissant toutes les dimensions pertinentes des systèmes agroalimentaires par l'analyse et les partenariats
<b>Cibles des ODD</b>	<p>1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 USD par jour)</p> <p>1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays</p> <p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p> <p>2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés</p> <p>10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national</p> <p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)</p> <p>1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge</p> <p>2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans</p> <p>2.a.1 (sous la responsabilité de la FAO) Indice d'orientation agricole des dépenses publiques</p> <p>2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole</p> <p>10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population</p> <p>10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> fournir de nouvelles technologies et adapter les technologies existantes aux besoins et aux capacités des parties prenantes locales; assurer le contrôle de la qualité et suivre les incidences en recueillant et en analysant les données</p> <p><b>Innovation:</b> catalyser le changement, par exemple la mise en place de nouveaux modèles d'activité, le développement institutionnel et l'entrée sur de nouveaux marchés, en tirant parti de la mise en relation de partenaires innovants</p> <p><b>Données:</b> favoriser le recours à la science des données, aux données géospatiales et aux sources de données non conventionnelles (mégadonnées, par exemple) pour compenser l'absence de données ventilées aux niveaux infranationaux; mettre en place une analyse par modélisation des facteurs qui déterminent les écarts de productivité</p> <p><b>Compléments:</b> améliorer les connaissances individuelles et institutionnelles afin de mettre en évidence les capacités manquantes et de combler les lacunes pour améliorer l'action des organismes</p>

Titre	AV 5: Initiative Main dans la main
	et l'action collective, en veillant à ce que chacun puisse participer à profit à toutes les étapes des systèmes de production et des marchés agroalimentaires
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de rentabilité des frontières stochastiques et analyse technique de la gouvernance</li> <li>Cartographie des donateurs et partenaires pour accélérer l'apprentissage et améliorer la transparence</li> <li>Tables rondes exécutives, dirigées par les pays participant à l'Initiative Main dans la main, pour améliorer la prise de décision inclusive</li> <li>Mise en relation des partenaires pour favoriser l'innovation axée sur le développement</li> <li>Plan d'investissement global pour l'Initiative afin de guider la collaboration entre les multiples partenaires</li> <li>Tableaux de bord solides pour l'Initiative afin de faciliter la coordination et la communication entre les partenaires</li> <li>Mobilisation de l'ensemble de la FAO pour améliorer l'intégration du programme</li> </ul>
 <b>Aspects normatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traités internationaux, négociés sous les auspices de la FAO ou dans d'autres structures qui font autorité</li> <li>Directives volontaires et orientations stratégiques approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et les organes directeurs de la FAO</li> <li>Décisions stratégiques faisant autorité prises par des organismes multipartites tels que la Commission du Codex Alimentarius</li> <li>Obligations fondées sur des droits et approuvées par l'ONU</li> <li>Publications phares telles que SOCO, SOFA, SOFI, SOFIA, SOFO, SOLAW et SoW-BFA<sup>23</sup></li> </ul>
 <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une plateforme pour fournir des données et des analyses qui permettent de distinguer le potentiel agroéconomique des différents territoires et une base d'éléments factuels pour la consultation des parties prenantes, l'amélioration du processus décisionnel et l'évaluation des incidences</li> <li>Aider les pouvoirs publics et les parties prenantes à utiliser les instruments normatifs de la FAO pour favoriser la transformation agricole et rurale durable et inclusive</li> <li>Renforcer le dialogue stratégique multipartite et intersectoriel au moyen de tables rondes exécutives dirigées par les pays participant à l'Initiative Main dans la main afin d'élaborer des plans d'investissement complets pour le programme</li> <li>Soutenir le développement des capacités institutionnelles, y compris pour l'utilisation de la plateforme et des tableaux de bord de l'Initiative pour améliorer l'élaboration, la mise en œuvre et la coordination des politiques fondées sur des données factuelles</li> <li>Faciliter l'accès aux «moyens de mise en œuvre» essentiels pour le développement durable grâce à l'approche de mise en relation innovante et axée sur les besoins pour la mise en place de partenariats</li> <li>Améliorer la transparence et faciliter la sensibilisation et la communication entre les partenaires et les parties prenantes en mettant en place des tableaux de bord informatiques</li> </ul>
 <b>Indicateurs relatifs aux produits</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD afin d'accélérer la transformation agricole et le développement rural durable, en ciblant les plus pauvres et les personnes souffrant de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies, et en réunissant toutes les dimensions pertinentes des systèmes agroalimentaires par l'analyse et les partenariats</li> <li>Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <b>Arbitrages</b>	L'Initiative repose sur une modélisation avancée et une plateforme de données ouvertes qui doivent permettre de mettre en évidence et de gérer les interactions systémiques et les arbitrages entre les mesures stratégiques en vue d'atteindre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux

<sup>23</sup> La Situation des marchés des produits agricoles (SOCO); La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA); L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (SOFI); La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA); La Situation des forêts du monde (SOFO); L'État des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (SOLAW); L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (SoW-BFA).

Titre	AV 5: Initiative Main dans la main
	<p>prioritaires. La modélisation permettra de quantifier les arbitrages et les synergies entre toutes les interventions menées dans le cadre de l'Initiative de sorte à apporter des ajustements et/ou à mettre en œuvre des politiques complémentaires pour réduire autant que possible les externalités négatives.</p>
 <p>Risques et atténuation des risques</p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La complexité des environnements naturels et sociaux des pays qui participent à l'Initiative met en péril la pérennité des progrès</li> <li>2. La crise climatique et la dynamique du marché libre entravent l'obtention d'améliorations durables dans les systèmes agroalimentaires des pays qui participent à l'Initiative</li> <li>3. La FAO et ses Membres ne parviennent pas à mobiliser des ressources suffisantes pour répondre aux besoins programmatiques définis dans chaque plan d'investissement</li> <li>4. Les changements de gouvernement entraînent des changements dans les priorités, ce qui fait reculer l'Initiative dans l'ordre des priorités politiques et financières nationales</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer la capacité d'identifier, d'évaluer et d'anticiper les risques environnementaux grâce à la plateforme de l'Initiative, améliorer le flux d'informations et la coordination entre les parties prenantes, assurer la surveillance et la communication en temps réel, régulières et continues, assurer la souplesse du programme, renforcer les capacités nationales, l'efficacité institutionnelle, l'inclusion et la légitimité</li> <li>2. Faire progresser l'utilisation des données, de la modélisation et de l'analyse pour gérer la complexité technique, tout en instaurant des utilisations innovantes des systèmes d'information pour faciliter et garantir l'appropriation d'accords de partenariat plus complexes par les pays</li> <li>3. Assurer une communication et un plaidoyer permanents tout au long du programme pour maintenir l'engagement et permettre les ajustements nécessaires en réponse à des faits nouveaux imprévus</li> <li>4. Mener le processus de mobilisation pour l'Initiative, y compris l'analyse technique et une large consultation des partenaires, afin de pérenniser le soutien au programme, qui est souple et adaptable et peut être ajusté et étendu si nécessaire</li> </ol>

Titre	AV 6: Accroissement des investissements
<b>Problème</b>	Pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD), il faut des investissements publics et privés bien plus importants et mieux ciblés.
<b>Résultante</b>	Accélération de la transition vers des systèmes agroalimentaires durables qui permettent de réduire les inégalités et d'éliminer la pauvreté et la faim au moyen d'une hausse des investissements publics et privés et de l'amélioration des capacités, afin d'amplifier les effets des investissements futurs
<b>Cibles des ODD</b>	<p>1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté</p> <p>2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés</p> <p>10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national</p> <p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</p> <p>10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux</p> <p>17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>1.b.1 Dépenses sociales publiques favorables aux pauvres</p> <p>2.a.1 (sous la responsabilité de la FAO) Indice d'orientation agricole des dépenses publiques</p> <p>2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole</p> <p>10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population</p> <p>10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap</p> <p>10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)</p> <p>17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> solutions numériques au service d'une amélioration du processus de prise de décision; services bancaires mobiles et outils financiers de gestion des risques fondés sur les données géographiques; pratiques alimentaires et agricoles durables</p> <p><b>Innovation:</b> services novateurs de financement numérique; financement mixte; élargissement des partenariats et des plateformes; assistance technique remboursable; solutions alimentaires et agricoles durables et fondées sur la nature</p> <p><b>Données:</b> collecte de données visant à contrôler et à évaluer les retombées des investissements et des solutions numériques fondées sur les données mis à la disposition des petits agriculteurs et des petites et moyennes entreprises (PME)</p> <p><b>Compléments:</b> appui à la prise de décisions fondée sur les données et renforcement des capacités des organisations et institutions infranationales/nationales/régionales/internationales de sorte que les investissements bénéficient aux pauvres</p>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer la planification stratégique des investissements afin de rendre les systèmes agroalimentaires durables et d'encourager les politiques porteuses</li> <li>Renforcer l'appui aux investissements publics et privés dans les systèmes agroalimentaires durables, notamment les investissements durables</li> <li>Mettre au point des solutions d'investissements fondés sur le savoir et l'innovation et renforcer les capacités d'investissement</li> </ul>

Titre	AV 6: Croissance des investissements
 <p>Aspects normatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en commun des informations et des connaissances sur les investissements au moyen d'une communication efficace</li> <li>Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, fermes-écoles, outil ex-ante bilan carbone de la FAO, GLEAM-i<sup>24</sup>, SIPA<sup>25</sup>, boîtes à outils RuralInvest et Collect Mobile, Earth Map, modèles AquaCrop et CropWat</li> <li>Activités de la FAO sur la neutralité carbone, l'indication géographique et les investissements en faveur de la récupération de l'eau</li> <li><i>La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA), L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (SOFI), L'État des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (SOLAW)</i></li> </ul>
 <p>Stratégie relative aux fonctions essentielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités d'information et de communication visant à mobiliser les investissements des banques de développement et du secteur privé</li> <li>Partenariats permettant de tirer parti des ressources et de fournir un appui technique de haut niveau qui répond aux besoins des pays</li> <li>Dialogue sur les politiques associant toutes les parties en vue de créer un environnement propice à des investissements publics et privés responsables et qui profitent à tous, au bénéfice de systèmes agroalimentaires résilients</li> <li>Renforcement des capacités au niveau national afin de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer les projets d'investissement public et de stimuler les investissements privés, qui auront ainsi des retombées durables à grande échelle sur l'amélioration des conditions de vie</li> <li>Collecte et analyse de données en vue de l'évaluation d'impact et de la mise à disposition de solutions numériques fondées sur les données aux petits agriculteurs et aux petites et moyennes entreprises en faveur d'une amélioration de la gestion des ressources naturelles, de la traçabilité, des finances et de la gestion des risques</li> </ul>
 <p>Indicateurs relatifs aux produits</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD préconisant des investissements publics et privés accrus, et a renforcé les capacités de tirer parti des investissements futurs pour accélérer la transition vers des systèmes agroalimentaires durables ayant des effets à grande échelle sur la réduction des inégalités et l'éradication de la pauvreté et de la faim</li> <li>Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p>Arbitrages</p>	<p>Le Programme est axé sur les aspects fonctionnels et opérationnels avec un centrage sur les pays, et la transposition à plus grande échelle de ses activités nécessite de trouver un juste équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Ces arbitrages seront mesurés et pris en compte par différents moyens: travaux multidisciplinaires, dialogues entre les parties prenantes, assurance qualité, et politiques et règlements de sauvegarde fondés sur les activités normatives de la FAO, le cas échéant.</p>
 <p>Risques et atténuation des risques</p>	<p><b>▲ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>La FAO et ses partenaires ne sont pas capables de répondre à la demande de soutien à des investissements de qualité</li> <li>Le renforcement des capacités d'investissement des pays n'est pas prioritaire ou n'est pas correctement cerné</li> <li>Du fait de perturbations dues à la COVID-19 ou à de nouvelles situations d'urgence (et aux crises économiques qui en découlent), les systèmes agroalimentaires pourraient reculer dans les priorités stratégiques et les décisions en matière d'investissement</li> </ol>

<sup>24</sup> Modèle pour l'évaluation environnementale de l'élevage mondial – version interactive (GLEAM-i).

<sup>25</sup> Système d'identification des parcelles agricoles (SIPA).

Titre	AV 6: Accroissement des investissements
	<p data-bbox="320 219 632 248"> <b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ol data-bbox="320 253 1423 589" style="list-style-type: none"><li data-bbox="320 253 1423 353">1. Élargir les accords de partenariat qui favorisent le renforcement des capacités. Mettre au point un plan stratégique de renforcement des capacités d'appui aux investissements à tous les niveaux en connectant efficacement les universités et les centres de recherche</li><li data-bbox="320 358 1423 427">2. Promouvoir le renforcement des capacités d'appui aux investissements afin de mobiliser les volontés au niveau national et parmi les donateurs, et fournir les services connexes</li><li data-bbox="320 432 1423 589">3. Sensibiliser les acteurs nationaux aux avantages économiques, sociaux et environnementaux des investissements dans les systèmes agroalimentaires pour les gouvernements, les communautés et les investisseurs. Entretenir des réseaux et des partenariats solides avec les institutions financières internationales et les partenaires fournisseurs de ressources afin de renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires</li></ol>

## Objectif 5: Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis		
<b>Champ d'application</b>	Garantir et mesurer la mise en œuvre et la qualité des activités techniques et normatives de la FAO, ainsi que la fourniture de connaissances et de services et leur qualité; veiller à ce que des données et des statistiques de qualité soient produites avec intégrité et diffusées par la FAO; fournir des services transversaux cruciaux dans les domaines prioritaires du Programme en ce qui concerne les activités en faveur de l'égalité des genres, des jeunes et de l'inclusion afin de contribuer au Programme 2030; accélérer les progrès et intensifier les efforts en vue de la réalisation des ODD, au moyen des quatre accélérateurs: la technologie, l'innovation, les données et les compléments		
<b>Résultante</b>	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Cibles 2025</b>
<b>Résultante 5.1: Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation</b>	5.1.A Qualité des activités techniques et normatives de l'Organisation, mesurée par des enquêtes menées auprès des parties prenantes concernées	75 %	77 %
<b>Produits</b>			
5.1.1 Veiller à ce que les interventions menées en tous lieux et dans toutes les disciplines par la FAO soient conformes aux politiques techniques, et en assurer l'intégrité et la cohérence sur le plan technique			
5.1.2 Fournir les capacités qui permettront de répondre aux nouveaux enjeux, de faciliter l'exploration de nouvelles approches et d'innovations utiles pour trouver des solutions adaptées face à un environnement en évolution, et de contribuer à la résolution des problèmes dans le cadre d'initiatives concertées financées par le fonds multidisciplinaire			
5.1.3 Faire progresser la connaissance fondamentale des défis à relever et favoriser la création de nouvelles options dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques (Comité des pêches, Comité des forêts, Comité de l'agriculture et Comité des produits)			
5.1.4 Veiller à l'élaboration des publications phares portant sur l'état de l'insécurité alimentaire, de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture et des forêts, ainsi que sur les perspectives mondiales de l'alimentation et de l'agriculture			
<b>Résultante</b>	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Cibles 2025</b>
<b>Résultante 5.2: La disponibilité des statistiques et des données de la FAO, leur qualité et l'accès à celles-ci à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets</b>	5.2.A Proportion d'indicateurs des ODD dont la FAO est garante qui ont fait l'objet de rapports a) à l'échelon national et b) avec le niveau de ventilation des données adéquat, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (référence: ODD 17.18.1)	a) 60 % b) 45 %	a) 66 % b) 50 %
	5.2.B Augmentation du taux de réponse moyen aux questionnaires statistiques de la FAO	+5 %	+10 %
	5.2.C Proportion de processus statistiques et de produits relatifs aux données de la FAO qui sont de bonne qualité au regard du Cadre d'assurance qualité pertinent	75 %	80 %
<b>Produits</b>			
5.2.1 Des méthodes et des normes en matière de collecte, de traitement, de diffusion et d'utilisation des données et des statistiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture, y compris pour les 21 indicateurs des ODD dont la FAO est responsable, sont élaborées et communiquées			
5.2.2 Un appui est prêté en vue de renforcer les capacités des systèmes nationaux de statistiques agricoles de collecter, d'analyser et de diffuser des données et des statistiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture, y compris pour les 21 indicateurs des ODD dont la FAO est responsable			
5.2.3 Des données et des statistiques de qualité élevée et comparables au niveau international, sur l'alimentation et l'agriculture, y compris pour les 21 indicateurs des ODD dont la FAO est responsable, sont diffusées par l'Organisation et consultées par la communauté internationale			
5.2.4 La coordination et la gouvernance des données et des statistiques de la FAO sont renforcées afin d'améliorer l'harmonisation, la qualité et la cohérence des activités relatives aux données et aux statistiques dans l'ensemble de l'Organisation			

Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
<b>Résultante 5.3: Thèmes transversaux (égalité des genres, jeunes, inclusion)</b>	5.3.A Nombre de normes minimales visant la prise en compte systématique des questions de genre	14	15
	5.3.B Nombre d'indicateurs de performance de la version révisée du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes atteints ou dépassés par la FAO	14	15
	5.3.C Pourcentage d'unités et de bureau décentralisés de la FAO contribuant au Plan d'action en faveur des jeunes ruraux	75 %	80 %
	5.3.D Quantité de travaux de la FAO dont l'inclusion est un objectif prépondérant	15 %	20 %
<b>Produits</b>			
5.3.1 Les Membres bénéficient d'un appui pour renforcer leurs capacités, afin de se conformer aux normes minimales de la FAO en matière d'intégration des questions de genre et d'interventions visant spécifiquement les femmes			
5.3.2 Des mécanismes institutionnels et des capacités humaines sont mis en œuvre ou renforcés pour appuyer les initiatives des pays visant à améliorer l'égalité des genres			
5.3.3 Des mécanismes institutionnels et des capacités humaines sont mis en place ou renforcés afin de traiter les questions intéressant les jeunes			
5.3.4 Des mécanismes institutionnels et des capacités humaines sont mis en place ou renforcés afin de traiter la question de l'inclusion			
Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
<b>Résultante 5.4: Accélérateurs: technologies, innovation, données et compléments (gouvernance, capital humain et institutions)</b>	5.4.A Nombre de produits de la FAO de bonne qualité qui mettent en avant les technologies au service de systèmes agroalimentaires durables afin de renforcer les capacités des pays de prendre des décisions concernant l'adoption de ces technologies	20	25
	5.4.B Nombre d'innovations technologiques, sociales, institutionnelles, stratégiques et/ou financières de bonne qualité et cohérentes promues et/ou intégrées dans les interventions programmatiques de la FAO afin de porter les effets à leur maximum et de réduire au minimum les arbitrages nécessaires de sorte que les systèmes agroalimentaires soient résilients et durables	20	25
	5.4.C Nombre d'ensembles de données ou de systèmes d'information importants créés ou mis à jour et utilisés pour apporter davantage d'éléments concrets pertinents et d'appui aux interventions programmatiques de la FAO	50	75
	5.4.D Nombre de mécanismes permettant de tirer parti de la gouvernance, des institutions et du capital humain dans les programmes de la FAO aux niveaux national, régional et mondial	10	15
<b>Produits</b>			
5.4.1 Des connaissances fondées sur des éléments scientifiques et factuels et une vision commune des technologies et de leur usage, leurs avantages et leurs risques en vue d'accélérer l'obtention de résultats et de réduire au minimum les arbitrages nécessaires, sont élaborées et diffusées			
5.4.2 Les capacités des Membres sont renforcées, à l'appui de la prise de décisions en connaissance de cause sur le choix et l'utilisation de technologies qui permettent de réduire au minimum les arbitrages nécessaires sur la base d'éléments scientifiques et factuels			
5.4.3 Des technologies, des approches, des outils, des méthodes et des processus sociaux novateurs intégrés dans les interventions programmatiques de la FAO afin de porter les effets à leur maximum tout en réduisant au minimum les arbitrages nécessaires pour renforcer les capacités des Membres sont promus			
5.4.4 Des mécanismes institutionnels novateurs, des processus stratégiques porteurs et des innovations financières mis en œuvre dans le cadre des interventions programmatiques de la FAO visant à renforcer les capacités des Membres d'accéder aux			

innovations pertinentes et de les transposer à plus grande échelle en tirant parti des possibilités nouvelles qui se font jour aux niveaux mondial, national et régional sont promus

5.4.5 Des données permettant d'accélérer la mise en œuvre des DPP sont recensées, collectées, traitées, diffusées et utilisées

5.4.6 Les avis, l'appui et les analyses fournis contribuent à améliorer l'efficacité et l'équité de la gouvernance, des institutions et du capital humain aux niveaux mondial, régional et national (niveau des programmes)

5.4.7 Des outils, des plateformes et des partenariats ont été créés afin de faire avancer les travaux de la FAO sur les compléments, qui contribuent à des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables (compétences internes)

## Chapitre 6: Programme de coopération technique

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis		
Définition de la résultante	Le Programme de coopération technique (PCT) a été exécuté en adéquation avec les objectifs du nouveau Cadre stratégique de la FAO, les priorités régionales et les priorités spécifiques des pays.		
Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
<b>6.1: Gestion et appui du PCT</b>	6.1.A Taux d'approbation des ressources du PCT au regard des crédits ouverts pour 2022-2023 et 2024-2025	100 %	100 %
	6.1.B Taux d'exécution des projets du PCT au regard des crédits ouverts pour 2020-2021 et 2022-2023	100 %	100 %
	6.1.C Pourcentage de projets tenant compte de l'égalité des genres ou contribuant à l'égalité des genres approuvés, au regard des crédits ouverts pour 2022-2023 et 2024-2025	60 % <sup>26</sup>	70 %

<sup>26</sup> Niveau de référence 2021: 54 %.

### Objectif fonctionnel 7: Activités de diffusion

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis		
<b>Définition de la résultante</b>	Les objectifs de la FAO sont atteints grâce à des partenariats et à des activités de promotion diversifiées et intensifiées, à une meilleure sensibilisation du public, au renforcement du soutien politique, à l'accroissement des ressources et à l'amélioration du développement des capacités et de la gestion des connaissances.		
<b>Résultante</b>	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Cibles 2025</b>
<b>7.1: Partenariats, activités de promotion et renforcement des capacités, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire</b>	7.1.A Nombre de partenariats, d'alliances, de réseaux et de plateformes stratégiques négociés, établis ou maintenus avec des acteurs étatiques et non étatiques	+17	+17
	7.1.B Nombre d'initiatives élaborées et mises en œuvre avec des organisations, fonds et programmes des Nations Unies, y compris les organismes ayant leur siège à Rome, à l'appui de la réforme et du repositionnement du système des Nations Unies	+5	+10
	7.1.C Nombre d'instruments de renforcement des capacités appliqués et nombre de stratégies et de services de communication rurale mis au point et diffusés	+42	+42
<b>Produits</b>			
7.1.1 Partenariats et collaborations stratégiques promus, renforcés et étendus, à l'appui du partage de connaissances, de pratiques durables, de solutions et de technologies			
7.1.2 Initiatives multipartites promues et mises en œuvre			
7.1.3 La participation et l'adhésion de la FAO au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement sont promues et renforcées à tous les niveaux			
7.1.4 Des avis et un appui sont fournis afin d'améliorer le renforcement des capacités, les services de communication rurale et l'accès aux informations scientifiques à l'appui du Cadre stratégique de la FAO et des ODD			
<b>Résultante</b>	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Cibles 2025</b>
<b>7.2: Communication</b>	7.2.A Augmentation de la présence dans les médias (nombre moyen de consultations sur une période de trois ans)	+5 %	+5 % par rapport à 2023
	7.2.B Nombre de visites sur FAO.org (nombre d'utilisateurs)	5,1 millions	7,4 millions
	7.2.C Nombre total d'abonnés aux comptes de la FAO sur les réseaux sociaux	8,5 millions	10 millions
<b>Produits</b>			
7.2.1 Relations élargies avec des médias mondiaux, régionaux et nationaux aux fins d'un positionnement dynamique de la FAO à tous les niveaux			
7.2.2 Augmentation de la présence de la FAO sur le web et les réseaux sociaux pour faire mieux connaître ses activités			
7.2.3 Fourniture efficace de produits, d'outils et de méthodes de communication sur la diffusion de connaissances contribuant aux objectifs et aux priorités de l'Organisation			
7.2.4 Renforcement des capacités de l'Organisation en matière de communication et de diffusion dans les bureaux régionaux, les bureaux de liaison et les bureaux nationaux			
<b>Résultante</b>	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Cibles 2025</b>
<b>7.3: Augmentation des ressources mobilisées et élargissement de la base des partenariats avec le secteur privé<sup>27</sup></b>	7.3.A Contributions volontaires mobilisées et maintenues pour l'exercice biennal	2,25 milliards d'USD	2,25 milliards d'USD
	7.3.B Nombre de membres du personnel de la FAO dotés de capacités renforcées s'occupant des partenariats avec le secteur privé	300	À déterminer <sup>28</sup>

<sup>27</sup> Compte tenu de l'adoption récente de la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé par le Conseil, en décembre 2020, les indicateurs de performance clés et les cibles concernant des partenariats diversifiés et équilibrés aux fins de la fourniture de ressources et des engagements stratégiques avec le secteur privé sont encore en voie d'achèvement.

<sup>28</sup> Sur la base de l'évaluation des besoins de formation du personnel une fois que le premier cycle de formation aura été achevé, au cours de l'exercice biennal 2022-2023.

	7.3.C Pourcentage de projets exigeant des mesures de gestion <sup>29</sup>	5 %	5 %
<b>Produits</b>			
7.3.1 Diffusion, partenariats et promotion stratégiques dans les domaines de travail prioritaires de la FAO, établis à partir des résultats communiqués et au vu des besoins futurs en ressources, qui visent à accroître la visibilité/reconnaissance auprès des donateurs et à susciter davantage d'intérêt parmi une base plus diversifiée de partenaires fournisseurs de ressources (géographique, thématique et par type), l'accent étant mis sur les nouveaux partenaires et les nouvelles modalités			
7.3.2 Déploiement de la nouvelle Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé et des outils y afférents auprès des partenaires			
7.3.3 Renforcement des capacités de l'Organisation de remplir son devoir de diligence et d'évaluer les risques, y compris dans les bureaux décentralisés			
7.3.4 Contributions volontaires mobilisées, utilisées et comptabilisées, conformément aux politiques de la FAO et à la gestion efficace du cycle de projets et de programmes			

<sup>29</sup> Sur la base des paramètres définis en ce qui concerne le faible taux d'exécution, les dépassements budgétaires, les appels de fonds nécessaires, les clôtures tardives et les rapports en retard.

### Objectif fonctionnel 8: Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis		
Définition de la résultante	L'exécution des activités de la FAO a été accélérée par la mise en place d'un environnement numérique global, ce qui a permis d'ouvrir des possibilités en matière de technologie et de fournir des capacités numériques porteuses de transformation.		
Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
<b>8.1: Solutions et services informatiques</b>	8.1.A Nombre de plateformes stratégiques mises en place en vue de la fourniture de biens publics mondiaux	3	5
	8.1.B Pourcentage de ressources numériques gérées efficacement selon le cadre de cybersécurité établi	80 %	85 %
	8.1.C Pourcentage d'objectifs relatifs au niveau de service atteints pour les services prêtés en interne ou dans le cadre d'arrangements contractuels avec des prestataires de services	75 %	85 %
<b>Produits</b>			
8.1.1 Plateformes géospatiales et bases de données, services numériques et outils disponibles à l'échelle mondiale, y compris l'appui à l'Initiative Main dans la main et à d'autres initiatives stratégiques			
8.1.2 Un environnement de travail numérique qui permet au personnel d'être agile, collaboratif et efficace, grâce à des moyens améliorés d'automatisation des processus administratifs, à la dématérialisation et à des initiatives connexes			
8.1.3 Des services informatiques efficaces, efficaces et sécurisés grâce à des technologies modernes, à l'innovation et à un approvisionnement stratégique			
8.1.4 Un environnement propice à l'utilisation d'innovations numériques dans les programmes de la FAO et à la mise en œuvre de solutions numériques transposables à plus grande échelle au moyen d'un cadre organisationnel établi			

### Objectif fonctionnel 9: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis		
<b>Définition de la résultante</b>	Une direction efficace de l'Organisation grâce à un engagement politique accru et à une collaboration renforcée avec les Membres, à une gestion stratégique et à la surveillance.		
<b>Résultante</b>	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Cibles 2025</b>
<b>9.1: Gouvernance de la FAO</b>	9.1.A Les documents destinés à la Conférence, au Conseil et aux comités du Conseil sont publiés dans toutes les langues de la FAO dans les délais fixés	100 %	100 %
	9.1.B Appui efficace et satisfaisant aux réunions des organes directeurs	75 %	90 %
<b>Produits</b>			
9.1.1 Des services efficaces et satisfaisants prêtés aux organes directeurs, y compris en ce qui concerne la documentation, le déroulement des réunions et les services linguistiques, permettent aux Membres d'assumer efficacement leurs responsabilités en matière de gouvernance			
<b>Résultante</b>	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Cibles 2025</b>
<b>9.2: Surveillance</b>	9.2.A Nombre de pays dans lesquels la pertinence stratégique et l'efficacité du programme de la FAO ont été évaluées au moyen d'évaluations des programmes de pays et autres programmes majeurs	13	13
	9.2.B Pourcentage de missions concernant des domaines à haut risque dans le plan de travail relatif à la vérification interne	70 %	80 %
	9.2.C Pourcentage d'enquêtes terminées dans les délais	100 %	100 %
	9.2.D Satisfaction de la Direction et du Comité consultatif de contrôle de la FAO quant à l'efficacité des travaux et de la communication d'OIG en matière de contrôle et d'intégrité	80 %	90 %
	9.2.E Pourcentage d'unités de la FAO qui actualisent régulièrement leur registre des risques et leur plan de prévention de la fraude	90 %	95 %
<b>Produits</b>			
9.2.1 Évaluations des stratégies et des programmes réalisées et recommandations formulées en vue d'une amélioration de la pertinence stratégique et de l'efficacité des programmes de la FAO			
9.2.2 Un plan de travail concernant la vérification interne fondé sur l'analyse des risques est établi et exécuté			
9.2.3 Les enquêtes sont achevées par la publication d'un rapport d'enquête, d'une note d'enquête ou d'une note de clôture			
9.2.4 Renforcement de certains éléments des cadres de reddition de comptes, de contrôle interne et de responsabilité fiduciaire de la FAO			
<b>Résultante</b>	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Cibles 2025</b>
<b>9.3: Direction</b>	9.3.A Pourcentage des recommandations des évaluations stratégiques pour lesquelles l'action convenue par la Direction a été menée à bien en temps voulu	100 %	100 %
	9.3.B Pourcentage des mesures convenues dans le cadre de vérifications liées à des risques élevés qui ont été mises en œuvre en temps voulu <sup>30</sup>	70 %	75 %
	9.3.C Pourcentage de mesures convenues dans le cadre de vérifications qui sont en suspens de longue date	Moins de 8 %	Moins de 7 %

<sup>30</sup> La méthode de mesure de cet indicateur ayant changé, les données relatives à des périodes antérieures ne sont pas comparables.

Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
	9.3.D Pourcentage des membres du personnel ayant achevé la formation en ligne sur la prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir, et sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels	93 %	93 %
	9.3.E Pourcentage de personnes employées par la FAO qui estiment que l'Organisation dispose de politiques, de processus et de procédures efficaces pour lutter contre le harcèlement et tout comportement répréhensible	70 %	À déterminer <sup>31</sup>
	9.3.F Nombre d'examens à première vue au titre de la Politique de la FAO en matière de protection des lanceurs d'alerte qui ont été achevés en temps voulu	100 %	100 %
<b>Produits</b>			
9.3.1 Une direction exécutive est assurée			
9.3.2 Une direction stratégique et un suivi sont assurés et des rapports sont établis			
9.3.3 Une assistance juridique adéquate est fournie pour ce qui est d'aligner les mesures et les activités de la FAO sur les Textes fondamentaux et de faire avancer le mandat de l'Organisation			
9.3.4 Coordination stratégique et suivi améliorés des bureaux décentralisés			
9.3.5 Instauration d'une culture éthique pérenne au sein de l'Organisation, caractérisée par la confiance, la transparence et la responsabilité			

<sup>31</sup> En fonction des résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel.

### Objectif fonctionnel 10: Administration efficiente et efficace

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis		
<b>Définition de la résultante</b>	Maximiser l'efficacité et le travail en vue d'utiliser les ressources d'une manière optimale dans l'accomplissement des fonctions d'exécution, fiduciaires, de définition des politiques, de suivi et de contrôle.		
<b>Résultante</b>	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Cibles 2025</b>
<b>10.1: Gestion efficiente et efficace des ressources humaines</b>	10.1.A Délais de recrutement	120 jours	120 jours
	10.1.B Pourcentage de pays Membres équitablement représentés	75 %	75 %
	10.1.C Parité femmes-hommes dans les postes du cadre organique et dans les catégories supérieures	Cadre organique: parité D-1 et au-delà: 41 % de femmes	Cadre organique: parité D-1 et au-delà: parité
<b>Produits</b>			
10.1.1 Les stratégies, politiques, procédures et services en matière de ressources humaines sont efficaces et efficients et contribuent à attirer, perfectionner et fidéliser des fonctionnaires motivés, compétents et d'origines diverses			
<b>Résultante</b>	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Cibles 2025</b>
<b>10.2: Gestion efficiente et efficace des ressources financières</b>	10.2.A Le Commissaire aux comptes a émis une opinion non modifiée sur les états financiers de la FAO, qui comprend sa déclaration sur le contrôle interne	Opinion non modifiée du Commissaire aux comptes (annuelle)	Opinion non modifiée du Commissaire aux comptes (annuelle)
<b>Produits</b>			
10.2.1 Des rapports financiers pertinents, précis et produits en temps utile et des services financiers dûment contrôlés, efficaces et efficients sont fournis à l'appui des organes directeurs, des Membres, de la Direction, des partenaires fournisseur de ressources et du personnel			
<b>Résultante</b>	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Cibles 2025</b>
<b>10.3: Des services administratifs et des fonctions d'appui efficients et efficaces</b>	10.3.A Niveau de satisfaction des clients en ce qui concerne la qualité des services et orientations fournis à toutes les unités de la FAO par les responsables des opérations et des politiques logistiques (mesuré au moyen d'une enquête)	80 %	90 %
	10.3.B Pourcentage de réduction des émissions annuelles de CO <sub>2</sub> liées aux locaux et aux voyages de service	-18,7 %	-27,2 %
	10.3.C Pourcentage de bureaux utilisant la plateforme de passation de marchés dans le monde	80 %	95 %
	10.3.D Nombre de bureaux de pays qui remplissent les conditions nécessaires à une délégation accrue de pouvoirs dans le domaine des achats de biens et de services, et mettent en œuvre cette délégation	80 %	95 %
	10.3.E Nombre d'initiatives sur la prévention des risques sanitaires, la santé mentale, le bien-être et la sécurité	35 %	45 %
	10.3.F Pourcentage de bureaux de pays disposant d'un plan de continuité des opérations actualisé	97 %	97 %
<b>Produits</b>			
10.3.1 Une exécution réactive et d'un bon rapport coût-efficacité tout au long de la chaîne d'approvisionnement			
10.3.2 Un personnel en bonne santé et productif en tous lieux			
10.3.3 Exécution ininterrompue des programmes par tous les bureaux de la FAO dans le monde			

## Chapitre 12: Dépenses d'équipement

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis		
Définition de la résultante	Les dépenses d'équipement de la FAO permettent d'obtenir une infrastructure et un environnement fonctionnel plus efficaces et plus performants pour répondre aux besoins de l'Organisation s'agissant de ses activités et faciliter l'exécution de son programme de travail.		
Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
<b>12.1: Dépenses d'équipement</b>	12.1.A Pourcentage de dépenses d'équipement affectées à des initiatives dotées d'un plan de concrétisation des avantages précis	100 %	100 %
	12.1.B Pourcentage de projets de dépenses d'équipement menés à bien en respectant les délais <sup>32</sup> et le budget fixé	85 %	85 %
<b>Produits</b>			
12.1.1 Les plateformes de gestion des données et informations techniques sont renforcées			
12.1.2 Les systèmes opérationnels et administratifs sont adaptés pour répondre aux processus de travail nouveaux et qui évoluent			
12.1.3 L'infrastructure et les services informatiques sont améliorés			

<sup>32</sup> Y compris les prolongations approuvées officiellement.

### Chapitre 13: Dépenses de sécurité

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis		
<b>Définition de la résultante</b>	Les membres du personnel de la FAO se trouvent en mesure d'exercer leurs fonctions en sûreté et en sécurité en tous lieux où l'Organisation mène des activités.		
<b>Résultante</b>	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Cibles 2025</b>
<b>13.1: Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme au Siège</b>	13.1.A Nombre d'exercices d'alerte à l'incendie menés à bien au Siège	12/an <sup>33</sup>	12/an
	13.1.B Notification d'alerte/d'information envoyée à tous les membres du personnel de la FAO dans les 24 heures par l'intermédiaire du système de notification en cas d'urgence, si des problèmes de sécurité ou de sûreté les concernant apparaissent	6/an	6/an
<b>Résultante</b>	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Cibles 2025</b>
<b>13.2: Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde</b>	13.2.A Pourcentage de bureaux décentralisés qui appliquent des modèles de gestion des risques de sécurité, conformément aux mesures permanentes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies	90 %	100 %
	13.2.B Pourcentage de membres du personnel international des bureaux décentralisés qui respectent les mesures de sécurité applicables au domicile	95 %	100 %
<b>Produits</b>			
<b>13.1.1 La sécurité et la sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme au Siège sont assurées</b>			
<b>13.2.1 La sécurité et la sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde sont assurées</b>			

<sup>33</sup> Deux fois par an pour chacun des six bâtiments.